



Éducation artistique & culturelle

Étude exploratoire en Pays basque

Mailys Iriart – Chargée de mission



Institut culturel basque

Château Lota – BP 6 - 64480 Ustaritz

Tél. 05 59 93 25 25 | info@eke.org | www.eke.org

AVANT - PROPOS

L'Éducation Artistique et Culturelle a été définie comme priorité gouvernementale par le gouvernement Ayrault. L'objectif du Gouvernement est ainsi de permettre à tous les jeunes, sur tous les territoires, d'accéder à l'art et à la culture, de la petite enfance à l'université.

Inscrit dans le projet de loi sur la refondation de l'école, conforté par une formation renforcée et systématisée de l'ensemble des acteurs concernés, le parcours d'Éducation Artistique et Culturelle comprendra trois volets complémentaires : les enseignements (dont l'histoire des arts), la pratique artistique et la rencontre avec des œuvres et des artistes. En son article 6, la nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République fait ainsi de l'Éducation Artistique et Culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine artistique culturel et de la création contemporaine et de développement de la créativité et des pratiques artistiques. À l'école, l'Éducation Artistique et Culturelle se concrétisera par la mise en place d'un parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'élève.

Il s'agit d'une démarche partenariale, qui implique tous les espaces et temps de vie des jeunes et qui concerne l'Etat et les collectivités territoriales, les réseaux associatifs culturels comme ceux de la jeunesse et de l'éducation populaire, enfin les structures culturelles et les artistes. C'est alors au niveau territorial que seront préparés les contrats locaux d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA) dans lesquels les priorités locales, les choix et les actions elles-mêmes seront définis, pour une mise en œuvre à la rentrée 2013.

A ce titre, l'Institut culturel basque souhaite marquer son positionnement ainsi que les modalités de son implication dans le domaine. Aussi, en vue de définir sa politique en matière d'Éducation Artistique et Culturelle, il a été nécessaire à l'Institut de mener une étude exploratoire en vue de connaître le territoire et les offres existantes dans le domaine, afin d'impulser une politique en complémentarité avec les acteurs concernés.

L'étude s'est ainsi attachée à recenser sur chaque territoire (communauté d'agglomération ou communauté de communes) l'offre existante en matière d'Éducation Artistique et Culturelle ainsi que les acteurs impliqués dans la démarche, que ce soit à destination du public scolaire ou de tout autre public.

Trois mois de travail, composés d'analyse des dispositifs tendant à inclure la culture dans les différentes composantes de la société ainsi que d'entretiens individuels, ont permis d'aboutir à l'étude suivante. Cependant, tous les acteurs impliqués dans l'Éducation Artistique et Culturelle n'ont pu être rencontrés, et de nombreuses mutations sont à l'œuvre au sein des collectivités territoriales. Cette étude aura donc vocation à s'affiner dans les mois à venir.

Néanmoins, si le résultat ne saurait être exhaustif, l'étude parvient à esquisser les grandes dynamiques et tendances à l'œuvre sur chaque territoire, afin de favoriser l'accès de tous à la culture en général, et à la culture basque en particulier.

SOMMAIRE

Introduction	5
1 Dispositifs institutionnels interministériels	9
1-1 Culture et éducation : l'Éducation Artistique et Culturelle dans sa définition la plus partagée	9
1-2 Culture et politique de la ville	11
1-3 Culture et santé	12
1-4 Culture et justice	13
2 Politiques d'EAC des institutions partenaires de l'ICB	15
2-1 Collectivités territoriales	15
2-1-1 Conseil régional	15
2-1-2 Conseil général	16
2-1-3 Communes et communautés de communes	19
2-2 Services déconcentrés	19
2-2-1 Inspection académique (Ministère de l'Éducation)	19
2-2-2 Agence régionale de santé (Ministère de la santé)	20
2-2-3 Administration pénitentiaire (Ministère de la justice)	21
2-3 Acteurs publics spécifiques au Pays basque	21
2-3-1 Office Public de la Langue Basque	21
2-3-2 Conseil de développement : mission jeunesse	22
3 Pratiques d'Éducation Artistique et Culturelle en Pays Basque Nord	24
3-1 Communauté d'Agglomération Sud Pays basque	25
3-1-1 EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels	27
3-1-2 EAC hors dispositifs institutionnels	28
3-2 Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour	29
3-2-1 EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels	31
3-2-2 EAC hors dispositifs institutionnels	32
3-3 Communautés de communes Garazi-Baigorri / Iholdi Oztibarre/ Amikuze	35
3-3-1 EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels	37
3-3-2 EAC hors dispositifs institutionnels	39
3-4 Communauté de communes Soule	39
3-4-1 EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels	40
3-4-2 EAC hors dispositifs institutionnels	41

3-5	Communauté de Communes Errobi	41
3-5-1	EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels	43
3-5-2	EAC hors dispositifs institutionnels	44
3-6	Communauté de Communes Nive-Adour	44
3-6-1	EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels	45
3-6-2	EAC hors dispositifs institutionnels	46
3-7	Communauté de Communes Hasparren	46
3-7-1	EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels	47
3-7-2	Des initiatives EAC hors dispositifs institutionnels	48
3-8	Communauté de Communes Bidache	49
3-8-1	EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels	49
3-8-2	EAC hors dispositifs institutionnels	50
4	4 Constats	51
5	5 Préconisations pour l'Institut culturel basque en matière d'EAC	54
6	6 Conclusion ouverte	57
7	7 Annexes	58

Introduction

L'observation des faits oblige à faire le deuil du mythe de la révélation et à reconnaître que le désir de culture comme le plaisir éprouvé au contact des œuvres, loin d'être spontanés et universels, font souvent partie du legs hérité de son milieu familial et social. L'un comme l'autre renvoie, sauf exception, aux conditions de socialisation des personnes concernées et à leur environnement social immédiat.

Admettre cette vision des choses conduit évidemment à voir dans l'Éducation Artistique et Culturelle le seul véritable levier de transformation des conditions de production du « désir » de culture, l'outil indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Loin de se limiter à la seule promotion de l'offre proposée par les institutions culturelles, l'objectif d'une telle politique doit concerner l'ensemble de la production culturelle d'hier et d'aujourd'hui, dans toute sa diversité.

Ainsi, ce qui est vrai pour la culture en général se révélant tout aussi juste lorsque l'on envisage la culture basque, il est indéniable que la survie de pans entiers de la vie culturelle en Pays basque – et donc des artistes et des œuvres – passe par l'élargissement des publics qui y accèdent. Se pose alors la question de notre capacité à renouveler le public et à lui trouver des réponses qui tiennent compte des nouvelles conditions d'accès à l'art et à la culture liée au numérique, de l'état des inégalités dans la société et d'une culture basque confrontée à la question de la globalisation.

Éducation Artistique et Culturelle, outil d'accès à la culture basque pour tous

Fondée sur un principe d'égalité, inscrite dans la Constitution, la question de l'accès à la culture, et notamment de l'accès à la culture pour les plus jeunes, demeure un des pivots essentiels des politiques publiques, qu'elles soient municipales, départementales, régionales et à plus forte raison d'Etat. En effet, dans un monde en mutation, art et savoirs sont au cœur des enjeux. L'éducation artistique et culturelle entend répondre à ces derniers car la fonction éducative doit permettre à chacun de se construire en tant que sujet du monde, héritier d'une histoire dont il perçoit les enjeux, capable de comprendre le présent et d'en inventer l'avenir.

L'Éducation Artistique et Culturelle vise à former la capacité à poser un regard personnel sur le monde, grâce à la connaissance des œuvres et des courants artistiques qui ont marqué l'histoire de l'humanité. Sollicitant la sensibilité des publics, les actions en ce domaine s'organisent autour de trois axes majeurs : le rapport direct aux œuvres (VOIR), l'approche analytique et cognitive des œuvres (INTERPRETER), et enfin la pratique effective dans le cadre d'ateliers (FAIRE).

Ainsi, l'Éducation Artistique et Culturelle a pour objectif premier de permettre à différents publics d'approcher de l'intérieur les processus de production d'une œuvre grâce à la rencontre avec des artistes, des médiateurs ou des professionnels du monde culturel et patrimonial. Il s'agit de leur permettre de développer des capacités

d'expression personnelles, mais aussi de mieux appréhender les enjeux artistiques, culturels et économiques d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Impulsée par l'Etat il y a plus de trente ans, l'Éducation Artistique et Culturelle a d'abord mobilisé les enseignants et concerné **prioritairement les enfants dans le cadre scolaire**, pour des raisons à la fois philosophiques (égalité de l'accès à l'éducation), pratiques (cadre stable et familier pour l'enfant) et politiques (objectif de démocratisation). Elle s'est ensuite développée dans le temps hors scolaire de l'enfant.

Aujourd'hui, le gouvernement s'engage à mettre en place une politique globale, une action collective qui permette à chaque écolier, chaque collégien, chaque lycéen de rencontrer dans son parcours scolaire deux à trois fois dans sa scolarité de façon systématique, l'art en train de se faire. L'Éducation Artistique et Culturelle à l'école est ainsi une des grandes ambitions du quinquennat du Président de la République, François Hollande. Permettre l'accès de tous les jeunes à l'art et à la culture est d'abord un enjeu démocratique, c'est aussi un enjeu social. Au-delà d'être essentielle à la formation, à l'épanouissement et à l'émancipation individuelle des jeunes, l'éducation artistique et culturelle est envisagée comme un facteur incontestable de cohésion.

Néanmoins, cette exigence démocratique de rendre la culture accessible au plus grand nombre ne saurait faire l'objet de politiques d'éducation artistique et culturelle à seule destination du public jeune. En effet, « la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture » selon l'article 13 du Préambule de la Constitution (1946). Dès lors, la culture est non seulement un droit mais également un levier pour lutter contre l'exclusion, un outil d'insertion et d'éducation. A cette fin, des politiques publiques encouragent les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle (même si le terme n'est pas toujours utilisé) à destination de l'ensemble de la société, avec des dispositifs financièrement encourageants pour les publics socialement les plus éloignés de l'accès à la culture.

Éducation Artistique et Culturelle, une politique territoriale

Les collectivités locales investissent le champ des politiques culturelles, qu'il s'agisse des villes dans l'exercice de leur compétence culturelle, ou des communautés de communes de plus en plus délégataires de cette compétence.

Bien que cette dynamique demeure encore très hétéroclite dans son ampleur, dans sa mise en œuvre et dans ses implications, l'essor spectaculaire de **l'intercommunalité culturelle** bouleverse considérablement la donne dans le paysage des institutions et des politiques publiques. Nouvelle dimension territoriale, nouvelles perspectives liées à la

conduite d'un projet transversal de développement, nouveaux modes décisionnels riches de concertation et de partenariat, l'intercommunalité culturelle a d'ores et déjà repoussé les frontières de l'action publique locale. Pour les collectivités qui ont tenté l'aventure, les enjeux sont bien sûr ceux de la **démocratisation culturelle**, mais aussi de parvenir à une "vraie politique culturelle" sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Des partenariats avec les collectivités locales sur le thème de l'éducation artistique s'incarnent alors dans la signature de Contrats Locaux d'Éducation Artistique (CLEA), ayant pour vocation de créer ou soutenir une dynamique collective et durable en faveur d'une éducation artistique partagée par le plus grand nombre, et de tendre ainsi à la généralisation d'une proximité organisée entre des enfants, des jeunes (mais aussi leurs familles et leur entourage adulte) et des artistes et leurs œuvres. Ces CLEA s'adressent à tous les enfants et les jeunes d'un territoire donné, en temps scolaire et hors scolaire (ex. Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque, territoire pilote en Pays basque).

Par ailleurs, toujours en lien avec les collectivités concernées, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) œuvre à la mise en place d'actions dans le cadre du plan rural pour permettre aux habitants éloignés géographiquement d'une offre culturelle de participer à des ateliers de pratique artistique grâce au concours d'artistes via des résidences territorialisées.

Enfin, les collectivités locales peuvent investir le développement culturel de leur territoire par le recours à différentes options : subventions aux associations, mise en place de partenariats, mise à disposition de locaux, investissements pour conserver le patrimoine de quartiers historiques classés, aide à l'animation et la formation culturelle (financement de l'enseignement artistique dans les écoles de musique ou de danse, par exemple).

L'Institut culturel basque (ICB) est pleinement conscient que l'éducation à la culture basque est un enjeu qui concerne l'ensemble de la population vivant ou découvrant le pays basque et qu'il va devoir s'engager dans cette démarche. Aussi, afin de définir son positionnement en matière d'Éducation Artistique et Culturelle, dans une logique de partenariat et sans créer de doublon, l'institut a souhaité réaliser un état des lieux de l'offre en matière d'Éducation Artistique et Culturelle sur le territoire du Pays basque.

Sans se cantonner au seul public scolaire auquel est souvent réservée la notion d'Éducation Artistique et Culturelle, l'ICB a essayé d'approcher l'ensemble des dispositifs et des actions favorisant l'accès et la pratique de la culture (conformément au voir –interpréter-faire de la définition de l'EAC) en faveur de l'ensemble des publics. En effet, que l'on parle de sensibilisation, de médiation ou d'éducation, il s'agit toujours d'une même démarche : la rencontre entre un public et un artiste autour d'un projet culturel.

Cette étude constituera donc une première épreuve d'un état des lieux à approfondir pour une connaissance plus précise des offres éducatives et artistiques sur le territoire du pays basque.

En effet, on se rend compte qu'un temps plus important est nécessaire pour recenser les actions d'Éducation Artistique et Culturelle entrant dans des dispositifs institutionnalisés (EAC descendante ou formelle) et les initiatives impulsées par des acteurs du territoire sans entrer dans des dispositifs préconçus (EAC ascendante ou informelle).

1 | Dispositifs institutionnels interministériels

L'Éducation Artistique et Culturelle (ou sensibilisation à la culture) est une politique partagée par différents ministères ainsi que leurs services déconcentrés.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (service déconcentré du ministère de la Culture) a alors pour mission d'encourager les initiatives et de soutenir les actions qui contribuent :

- à la découverte des disciplines artistiques, des techniques, des œuvres, des artistes et des métiers culturels ;
- à la fréquentation des lieux culturels, la découverte de la création contemporaine, la diversification des pratiques culturelles et l'élargissement de la connaissance des patrimoines ;
- au développement d'une offre culturelle de qualité, diversifiée, répartie sur l'ensemble du territoire, cohérente et permanente.

Les interventions en faveur de l'Éducation Artistique et Culturelle s'appuient sur un partenariat étroit de la DRAC avec les collectivités territoriales. Le principe de partenariat s'applique également aux financements, ce qui suppose une équité de financement entre les différents partenaires et le respect du cahier des charges selon les dispositifs exploités.

L'aide de la DRAC est apportée aux équipes et organismes intervenants et non aux établissements qui les accueillent, que ce soit dans le domaine de l'Éducation (A), de la Politique de la ville (B), de la Santé (C), ou de la Justice (D).

1-1 Culture et éducation : l'EAC dans sa définition la plus partagée

La politique d'Éducation Artistique et Culturelle s'est progressivement construite ces trois décennies, principalement dans le cadre d'un **partenariat interministériel entre le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère de la Culture**. De ce partenariat, résulte une collaboration étroite entre les DRACs et les rectorats et services départementaux de l'Éducation Nationale.

Le parcours d'Éducation Artistique et Culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture.

Il s'agit donc de l'apport, dès l'enfance, d'un socle commun de connaissances et de compétences dans l'ensemble des domaines de l'art et de la culture inscrits dans la culture humaniste, développé durant toute la scolarité de l'école maternelle à l'université.

Le développement de l'éducation artistique et culturelle repose sur quatre principes majeurs :

- le développement des pratiques artistiques à l'école et en dehors de l'école
- la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels
- la poursuite de la mise en place de l'enseignement généralisé d'histoire des arts
- la formation des enseignants à l'éducation artistique et culturelle

La diffusion de la politique d'Éducation Artistique et Culturelle s'est faite au moyen de divers **dispositifs de l'Éducation Nationale** : classes du patrimoine, ateliers de pratique artistique, classes à parcours artistique et culturel, classes culturelles..., relayés par les conseils régionaux en direction des lycéens et les conseils généraux en direction des collégiens, par l'intermédiaire de programmes comme Collège au cinéma ou au théâtre, Lycéens et apprentis au cinéma, etc., auxquels les collectivités locales ont souscrit et apporté leur soutien.

Ces dispositifs permettent de décliner le travail éducatif en fonction d'un projet culturel. Ils sont inscrits dans le projet d'école ou dans le projet d'établissement, en lien avec son volet culturel.

Le partenariat est alors avant tout un travail d'équipe entre professionnels de la culture et enseignants, une collaboration où chacun apporte sa spécificité dans le respect mutuel des qualifications et des compétences de chacun, sans substitution des rôles. Les objectifs et les contenus du projet sont élaborés ensemble. Le professionnel du monde culturel apporte sa démarche de créateur, son expérience artistique, technique ou scientifique. L'enseignant demeure le responsable pédagogique de sa classe.

Les partenaires culturels potentiels sont toutes les structures déjà identifiées par la DRAC Aquitaine pour leurs activités de création, de diffusion, d'action culturelle en direction de publics spécifiques, ou dont la démarche artistique et culturelle s'inscrit dans une politique d'aménagement culturel portée ou soutenue par une collectivité à l'échelle d'un territoire. Les projets s'élaborent à partir de l'offre artistique, culturelle et patrimoniale spécifique de ces organismes.

La subvention susceptible d'être allouée par la DRAC à l'organisme partenaire est étudiée en fonction des spécificités du projet (durée, territoire et nombre d'élèves concernés, types d'actions prévues, ...) La DRAC Aquitaine n'accompagne pas directement les établissements mais les structures artistiques et culturelles partenaires du plan.

La démarche de projet EAC est alors une démarche qui produit des actions inscrites dans la durée, portées par des équipes pluridisciplinaires, comprenant des temps de rencontres avec des œuvres, des artistes et / ou des professionnels ainsi que des temps de pratiques plus ou moins importants suivant les dispositifs mobilisés.

- Actuellement, cette politique fait **l'objet d'un nouvel élan gouvernemental** puisque le Gouvernement Ayrault se donne pour objectif prioritaire de permettre à tous les jeunes, sur tous les territoires, d'accéder à l'art et à la culture de la petite enfance à l'université. Ainsi, la ministre de la culture et de la communication et le ministre de l'éducation nationale ont présenté une communication relative à l'Éducation Artistique et Culturelle, qui devrait aboutir sur la définition d'un cahier des charges donnant un cadre commun aux actions à mettre en place, tout en laissant la souplesse nécessaire à leur adaptation aux réalités locales.
- **En collaboration étroite avec les collectivités territoriales**, ce projet prioritaire entre dans une phase nouvelle, pour une mise en œuvre à la rentrée 2013. C'est alors au niveau territorial que seront préparés les contrats régionaux d'Éducation Artistique et Culturelle dans lesquels les priorités locales, les choix et les actions elles-mêmes seront définis.
- Dès lors, inscrit dans le projet de loi sur la refondation de l'école, conforté par une formation renforcée et systématisée de l'ensemble des acteurs concernés, **le parcours d'Éducation Artistique et Culturelle comprendra trois volets complémentaires** : les enseignements (dont l'histoire des arts), la pratique artistique et la rencontre avec des œuvres et des artistes.
- C'est une **démarche partenariale**, qui implique tous les espaces et temps de vie des jeunes et qui concerne l'Etat et les collectivités territoriales, les réseaux associatifs culturels comme ceux de la jeunesse et de l'éducation populaire, les structures culturelles et les artistes.

1-2 Culture et politique de la ville

Tour à tour conçue comme une politique interministérielle et contractuelle, comme une politique en direction de publics, voire comme une méthode d'action publique, la politique de la ville comporte une double dimension territoriale et sociale.

Ainsi, les cinq objectifs du **Programme d'action triennal du ministère de la Culture et de la Communication adopté** lors du CIV du 20 janvier 2009 étaient les suivants :

- Développer, renforcer et pérenniser une offre artistique et culturelle diversifiée et d'excellence.
- Favoriser l'accès à la culture des populations les plus éloignées de l'offre culturelle pour des raisons sociales, économiques, territoriales.
- Renforcer la cohésion sociale, contribuer à l'intégration des populations d'origine étrangère, valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression dans un souci de dialogue interculturel.
- Modifier les relations entre centre et périphérie, et révéler le potentiel de créativité des populations.
- Favoriser et structurer les partenariats entre les différents acteurs, former les médiateurs et les acteurs sociaux et associatifs de la culture.

Parallèlement à une politique de démocratisation de la culture, portée par les équipements culturels et d'éducation artistique, le ministère de la Culture et de la Communication a pris en considération des **projets artistiques intégrant une dimension de cohésion sociale**. Ils ont en commun de mobiliser prioritairement des personnes se trouvant, de par leur position sociale, dans une difficulté d'accès aux biens et aux services culturels, parfois redoublée par une représentation négative de leur capacité à s'intégrer dans un monde commun.

Les actions conduites ou soutenues par les services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication dans le champ de la politique de la ville concernent **l'ensemble de ses champs d'intervention** - des archives au spectacle vivant, du cadre de vie à l'audiovisuel, de la lecture publique au cinéma - et des outils qui les servent - éducation artistique, participation des habitants, médiation.

Elles ne recouvrent qu'une partie des opérations menées par les DRACs et les établissements publics ou autres institutions qui concourent à l'objectif de démocratisation de l'accès à la culture : tarification, ouverture de la programmation à de nouvelles formes...

Le dénominateur commun de ces actions est de mettre en avant le processus d'acquisition, l'expérience d'une autre dimension de l'existence, la participation à un projet collectif. Certains des projets soutenus ont directement pour origine un contexte de transformation urbaine : la destruction d'un quartier, une opération de rénovation, la démolition et reconstruction d'une cité, replacée dans une perspective historique et de mémoire. D'autres mettent en relation des savoirs et des savoir-faire du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme avec l'expérience sensible des participants, favorisant un dialogue avec les aménageurs sur l'évolution de la ville.

L'implantation des lieux ou des projets dans la géographie de la ville est ainsi souvent déterminante pour leur capacité à permettre le développement d'une **pratique nouvelle de la culture**. La fonction des pratiques artistiques et de la médiation culturelle dans l'insertion professionnelle et sociale y sont aussi présentes.

L'implication des institutions culturelles dans ces projets est alors multiple :

- parfois à l'origine des actions menées, dès lors intégrées dans leur politique de création, de diffusion et de transmission ;
- parfois points d'appui, comme lieux ressources, d'accueil, de formation.

Ainsi, que l'on parle de "démocratie culturelle" ou de "nouveaux territoires de l'art", c'est l'émergence d'un mouvement culturel qui invente de nouveaux rapports entre l'art et la société qui est recherché.

| 1-3 Culture et santé

Le **ministère de la Santé et des Sports** et le **ministère de la Culture et de la Communication** conduisent depuis plus de dix ans une politique commune d'accès à la culture pour tous les publics en milieu hospitalier.

Favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques culturelles et aux œuvres est la mission fondatrice du ministère de la Culture et de la Communication. Quant au ministère de la Santé et des Sports, il a pour mission fondamentale de promouvoir une politique de la santé qui prenne en compte toutes les dimensions de la personne.

Aussi, afin de favoriser l'accès à la culture des patients, le ministère de la Culture et de la Communication a établi avec le ministère de la Santé un partenariat, concrétisé par la signature d'une convention le 4 mai 1999. Cette Convention définit un programme national "Culture et santé" (anciennement "Culture à l'hôpital") dont l'objectif est d'inciter, acteurs culturels et responsables d'établissement de santé à construire ensemble, une politique culturelle inscrite dans le projet d'établissement de chaque hôpital, afin d'inscrire la culture dans la prise en charge globale des soins, en allant à la rencontre des patients, des visiteurs et du personnel soignant.

Ainsi, le programme "Culture et Santé" vise à développer et à renforcer l'émergence d'une **politique culturelle au sein des établissements de santé** au bénéfice des usagers, de leurs familles et de l'ensemble du personnel, contribuant ainsi au développement de la culture pour chacun.

Au-delà d'un accès à une pratique artistique et culturelle de qualité, ce programme contribue à dynamiser l'ouverture sur de "l'hôpital" sur la "cité", à dé-stigmatiser les personnes touchées par la maladie ou le handicap et à accorder une nouvelle place à l'usager. Les rapports soignants / soignés sont réinterrogés : usagers, personnels, artistes et visiteurs se retrouvent dans des espaces déconnectés du soin, dédiés à la pratique artistique et culturelle et à la création.

Pour sa mise en œuvre, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les Agences régionales de Santé (ARS) sont appelées à se rapprocher et à signer des conventions régionales et les établissements de santé à solliciter les réseaux culturels de proximité.

| 1-4 Culture et justice

L'action culturelle de l'Etat en faveur des personnes sous main de justice repose sur le partenariat entre le **ministère chargé de la Culture et de la Communication** et le **ministère chargé de la Justice**.

En Aquitaine, une convention signée en 2000 entre la direction des services pénitentiaires et la Drac concrétise cet objectif. Une nouvelle convention a été signée pour la période 2011-2013.

L'idée de "culture en prison" est née avec l'idée d' "accès à la culture pour tous". Développée par les Ministères de la Justice et de la Culture, elle s'inscrit au cœur d'une

politique de démocratisation culturelle et d'intérêt croissant pour les publics dit "empêchés", publics en situation d'exclusion.

Le ministère de la Culture et de la Communication s'est ainsi rapproché du ministère de la Justice en signant en 1986 puis en 1990 deux protocoles d'accord qui avaient pour objectif de mettre en œuvre une politique culturelle de qualité pour les personnes placées sous main de justice. La culture constitue en effet un facteur de construction, voire de reconstruction de la personne et un élément majeur dans un parcours de réinsertion. Ces protocoles ont été complétés par des circulaires d'application respectivement de 1992 et 1995.

Le Ministère de la Culture, représenté au niveau régional par la DRAC, "professionnalise" cette notion et cette idée de **"développement culturel en milieu carcéral"** d'une part, en aidant à financer certains projets lancés par l'administration pénitentiaire, d'autre part, en proposant des intervenants professionnels dans leur domaine culturel (musiciens, artistes-peintres, metteurs en scène ou comédiens, etc.)

En prison, une activité artistique et/ou culturelle se définit comme un moyen pour la personne incarcérée d'échanger, de rencontrer des personnes internes et/ou externes à la détention, mais aussi de passer le temps, de s'occuper l'esprit et les mains, de réfléchir, de comprendre. L'Éducation Artistique et Culturelle est considérée comme un outil complémentaire, permettant de conduire à la transformation de la situation de l'individu par le biais de mécanismes divers : travail sur l'identité de l'individu, sur sa place dans la société, son rapport à l'autre, son estime de soi, son projet de vie, son bien-être, etc. Ainsi, le Code de procédure pénale précise que l'accès à la culture pour les personnes placées sous main de justice est un droit au même titre que l'éducation ou la santé (article D 440).

Pour le ministère de la Culture et de la Communication, cette politique est portée par le département de l'éducation et du développement artistique et culturel (Dedac) du Service de coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SCPCI). Pour le ministère de la Justice cette politique est portée par la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ).

2 | Politiques d'Éducation Artistique et Culturelle des institutions partenaires de l'ICB

C'est dans une approche partenariale que l'Institut culturel basque souhaite penser l'Éducation Artistique et Culturelle. Aussi, avant de définir les objectifs et les modalités éventuels de son engagement, il est nécessaire de connaître les politiques développées par l'ensemble de ses partenaires, qu'il s'agisse des collectivités territoriales (A), des services déconcentrés de l'Etat (B), ou des acteurs spécifiques au Pays basque (C).

2-1 Collectivités territoriales

Depuis plus de dix ans, on assiste à la montée en puissance des collectivités locales dans le domaine culturel : des équipes se constituent et les budgets consacrés à la culture sont en augmentation.

Les collectivités territoriales sont ainsi devenues des partenaires privilégiés avec qui les DRAC agissent souvent dans un cadre contractuel, impliquant des cofinancements de projets ou de structures.

2-1-1 Conseil régional

Aujourd'hui, il n'est possible d'avoir qu'une vision restreinte car le service culturel est en restructuration totale.

Néanmoins, le Conseil Régional a réparti la mission EAC en 2 départements :

- **EAC hors public scolaire / sensibilisation**

Dispositif culture et santé : le Conseil régional s'est rajouté à la convention signée entre l'Agence Régionale de la Santé et la DRAC. Depuis une convention triennale est signée entre les 3 partenaires .

Le programme national « Culture et santé » incite au développement des partenariats dits « jumelages » entre les structures culturelles et les établissements de santé. Ainsi, dès lors qu'un projet culturel est acté entre un opérateur culturel et un établissement de soin, et que l'établissement finance au moins 25% du projet, le CR, la DRAC et l'ARS partagent le financement à parité.

- **EAC public scolaire (temps scolaire et hors temps scolaire) en lycées**

Le **pôle Culture** du Conseil régional soutient « les programmes académiques » de l'Éducation Nationale qui ont été actualisés dans la perspective de leur mise en œuvre

pendant l'année scolaire 2012-2013. Ils sont consultables uniquement sur le site de l'action culturelle (disponibles en annexe à l'étude).

La mise en œuvre de ces programmes s'appuie sur un partenariat solidement tissé entre les acteurs institutionnels que sont le Rectorat, la DRAC Aquitaine, la Région Aquitaine et les Conseils généraux qui cofinancent la majeure partie du programme, laissant à la charge de l'établissement la partie indiquée sur chaque fiche. Les professionnels du monde artistique, scientifique et culturel, se sont associés à leur élaboration pour proposer une offre de qualité.

Cette dynamique s'articule principalement autour des enseignements obligatoires, des options facultatives ainsi que des dispositifs volontaires mis en place par l'Éducation Nationale (ateliers, classes à PAC, accompagnement éducatif...).

Par ailleurs, **les pôles Jeunesse et Éducation** du Conseil Régional proposent **des dispositifs** pouvant être à l'origine d'une proposition EAC en matière de Culture. Ex. Dispositif « Ouverture des pratiques citoyennes » proposé par le pôle Jeunesse (demandes de lycées et de centres d'apprentissage) peut proposer de l'EAC avec les partenaires OARA, ECLA, FRAC.

2-1-2 Conseil général

Le Conseil Général a procédé à une refonte totale du service culturel, composé dorénavant de quatre pôles :

- Pôle Action culturelle et linguistique
- Pôle Patrimoine
- Pôle Bibliothèque Départementale de Prêt
- Pôle Archives

Si le Conseil Général emploie la notion d'Éducation Artistique et Culturelle pour les activités en temps scolaire, on peut tout de même distinguer les actions favorisant l'éducation à la culture mises en place par le Conseil Général selon qu'elles sont destinées au temps scolaire ou au hors temps scolaire.

En temps scolaire

Le Conseil Général a mis en place des dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle en temps scolaire, permettant un financement de sa part. Néanmoins, pour pouvoir en bénéficier, il est nécessaire de recourir aux dispositifs de l'Éducation Nationale (pac, jumelage, ateliers...), supposant le filtre nécessaire de l'Inspection Académique dans l'étude des dossiers déposés.

Ainsi, l'Éducation Nationale et le Conseil Général collaborent en matière d'Éducation Artistique et Culturelle, travaillant sur le même planning et les mêmes enjeux.

Les dispositifs du Conseil Général en matière d'EAC sont les suivants :

Plan Départemental Éducation Artistique et Culturelle : collège

Ce plan est construit et financé en partenariat avec l'Inspection Académique et la DRAC.

En effet, le Conseil Général lance un appel à projet (deuxième trimestre). Puis une réunion est organisée avec l'Inspection Académique et la DRAC pour analyser les dossiers et répartir les financements des projets retenus (pas de critères prédéfinis).

Deux difficultés qui devraient être corrigées avec la refonte actuelle :

- revoir la liste des opérateurs et partenaires culturels en collaboration avec l'Inspection Académique (et l'ICB pour la culture basque) ;

- réfléchir à un guide précisant les critères de financement des projets (ex. question des transports) ;

Grandir avec la culture (action du nouvel exécutif) : collège

But : permettre à chaque collégien de voir un artiste travailler au sein de son collège, voire d'engager la création du collégien lui-même.

2012-2013 est la 1ère année de sa mise en application, et le dispositif a bien fonctionné puisqu'il a touché 4 collèges en Pays basque.

Là encore, la difficulté est la liste limitative des artistes pouvant intervenir dans le collège. Le travail de révision de la liste permettra de dynamiser le dispositif et de préciser le champ artistique et le public de chacun des artistes.

Intervention en milieu scolaire : écoles

Adressé aux écoles élémentaires de 1er degré, le dispositif ne fonctionne pas en appel à projet mais dépend de la volonté d'un territoire. Un financement est possible, mais il n'est pas fléché ; un financement indirect est possible par le financement des écoles de musique.

L'Inspection Académique labellise si les conditions suivantes sont respectées : intervenant disposant du diplôme Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (diplôme des Ministères de la Culture et de l'Éducation). Maximum 15h/an/classe.

Le fléchage et les budgets à accorder à ce dispositif sont actuellement en réflexion.

Enseignement artistique dans le temps scolaire

Classes à Horaires Aménagés Musique, Théâtre et Danse (CHAM, CHAT, CHAD) : écoles et collèges

Les CHAM/CHAD/CHAT permettent un aménagement de l'emploi du temps des élèves à l'école primaire et au collège, afin de leur permettre de suivre les cours de musique, de danse ou de théâtre du conservatoire pendant le temps scolaire.

Les classes à horaires aménagés permettent ainsi aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Les domaines artistiques visés sont la musique, la danse, et le théâtre.

Ces dispositifs spécifiques sont construits en partenariat avec des établissements d'enseignement artistique spécialisé, généralement des conservatoires de musique et de danse. Les cours sont alors assurés par des professeurs du conservatoire, en étroite collaboration pédagogique avec les professeurs des écoles et des collèges.

Collège au cinéma, dispositif national

Destinée à favoriser l'accès des cinémas aux collégiens autour d'un répertoire de grande qualité, l'opération "Collège au cinéma" s'accompagne d'un travail pédagogique conduit par les enseignants. De son côté, le Conseil général finance le prix des places, pour tout ou partie, et le coût du transport des collégiens vers les salles.

En parallèle, un nouveau service Jeunesse est mis en place au sein du Conseil Général , avec 2 grandes missions :

- élaborer un guide ou référentiel des actions éducatives
- définir un plan départemental EAC en temps scolaire et hors temps scolaire

Ce service pourrait être amené à piloter la transversalité des actions EAC à destination du public jeunes.

Hors temps scolaire

- **Des dispositifs de sensibilisation à l'art et à la culture** : à destination des personnes âgées et des personnes handicapées, sous la responsabilité de la Maison de la solidarité.
- **Un travail avec les territoires** : en construction...

2-1-3 Communes et communautés de communes

Lieu de l'administration de proximité, la commune dispose de compétences très diversifiées, parmi lesquelles la compétence culturelle. Dans ce domaine, la commune a pour responsabilité de créer et entretenir les bibliothèques, musées, écoles de musique, salles de spectacle. Elle peut également organiser des manifestations culturelles.

Néanmoins, les communes se dé-saisissent de plus en plus de cette compétence en la transférant aux intercommunalités qui pour la plupart la plébiscitent, la culture étant une compétence à fort pouvoir symbolique. Ainsi, l'offre culturelle valorise un territoire et représente un attrait pour le tourisme et l'implantation d'entreprises qui recherchent un cadre de vie attrayant pour convaincre du personnel qualifié.

Ainsi, sur le territoire qui nous concerne, deux communautés de communes ou d'agglomération ont investi la compétence Culture (Communauté d'Agglomération Sud pays basque, Communauté de Communes Garazi Baigorri), deux communautés de communes viennent de l'acquérir (Communauté de Communes Nive Adour et Communauté de Communes Errobi), mais il en reste encore à convaincre de l'intérêt d'une telle prise de compétence.

Les politiques culturelles mises en place par les différentes intercommunalités du Pays basque seront étudiées dans le prochain développement.

| 2-2 Services déconcentrés

Les Ministères impliqués dans la volonté de favoriser l'accès à la culture délèguent aux services déconcentrés de l'État français, le relais au plan local des décisions prises par l'administration centrale.

2-2-1 Inspection académique (Ministère de l'Éducation)

Dans le temps scolaire, l'Éducation Artistique et Culturelle est une politique partagée entre la DRAC et l'Académie de la région. La Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (DAAC) met en œuvre, à l'échelon académique, la politique d'Éducation Artistique et Culturelle nationale et académique.

La DAAC mène une action d'impulsion, de coordination, d'accompagnement, de formation, de valorisation et d'évaluation de projets artistiques, scientifiques et culturels qui répondent à cinq grands objectifs :

1. favoriser le développement de pratiques artistiques et scientifiques par le moyen de dispositifs encadrés (classe à Pac, atelier artistique) dans le cadre du partenariat enseignant / artiste ou scientifique,
2. favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre possible d'élèves,

3. promouvoir le développement d'habitudes culturelles par la fréquentation des lieux et des institutions culturels,
4. développer la rencontre avec des œuvres et des artistes ou des scientifiques,
5. renforcer la dimension culturelle dans l'ensemble des disciplines.

Cette action se conçoit et se réalise dans le cadre de concertations et de partenariats

- avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine, qui contribue au financement des actions et joue en concertation avec la DAAC, un rôle d'expertise auprès des institutions culturelles,
- avec la Direction régionale à la recherche et à la technologie,
- avec les collectivités territoriales.

La DAAC du rectorat de Bordeaux est intégrée au Pôle pédagogique du rectorat de Bordeaux. Elle détermine en lien avec la Drac Aquitaine et l'inspection pédagogique régionale la carte des ateliers artistiques et assurent le suivi des enseignements artistiques partenariaux. Ils élaborent les Programmes académiques culture et en assurent l'évaluation. Ils mettent en place la politique de formation de l'académie dans les différents domaines artistiques et scientifiques. Enfin, ils ont une mission d'aide à l'élaboration de projets, d'accompagnement, de suivi, d'évaluation des actions menées par les équipes pédagogiques dans le cadre des projets culturels d'établissement.

L'opportunité de financement des actions dans le temps scolaire fait l'objet d'une réflexion conjointe entre la DRAC et les services du ministère de l'Éducation nationale (Rectorat, inspections académiques). Le principe de partenariat s'applique aux financements, ce qui suppose une équité de financement entre les différents partenaires et le respect du cahier des charges selon les dispositifs.

2-2-2 Agence Régionale de Santé (Ministère de la santé)

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace.

L'Agence Régionale de Santé et la DRAC peuvent impulser des appels à projets « Culture et santé », dans l'objectif de favoriser l'émergence d'une politique culturelle au sein des établissements de santé (élargie au établissement du médico-social) et de développer les partenariats avec des structures culturelles et artistiques professionnelles.

Les projets doivent alors impliquer des artistes professionnels dont le travail de création est reconnu et s'inscrire dans une logique partenariale entre l'établissement de santé (hôpital, clinique, établissement psychiatrique...) et une structure culturelle de proximité (scènes nationales, scènes conventionnées, bibliothèques, musées, centres d'art, cinémas, compagnies, ensembles musicaux...).

Les structures relevant du champ médico-social peuvent être associées aux projets présentés.

L'établissement de santé doit participer au financement du projet à hauteur de 25%. Toute autre ressource publique ou privée peut également être recherchée. La DRAC verse sa subvention à la structure culturelle et l'ARS à l'établissement hospitalier.

2-2-3 Administration pénitentiaire (Ministère de la justice)

L'une des missions essentielles de l'Administration pénitentiaire est de contribuer à l'insertion ou la réinsertion des personnes détenues [ART 2 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009].

La réinsertion passe notamment par l'enseignement, la culture, le sport ou le travail.

L'accès à la culture est donc un des éléments d'un parcours d'insertion ou de réinsertion d'une personne placée sous main de justice.

En lien avec les structures culturelles des villes et des départements et avec le soutien des services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication, les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) pilotent une programmation d'activités adaptées à un public pris en charge : arts plastiques, musique, atelier d'écriture, théâtre,...

Des ateliers d'éducation artistique et culturelle peuvent alors être organisés avec l'intervention d'artistes ou d'institutions culturelles, permettant de favoriser la concrétisation des objectifs suivants :

- favoriser le renouveau de la citoyenneté grâce à la vie associative et l'éducation populaire,
- permettre à chacun d'apprendre et de se cultiver tout au long de sa vie,
- agir pour la laïcité, la justice sociale et l'expression de la diversité culturelle.

| 2-3 Acteurs publics spécifiques au Pays basque

Dans le cadre de conventions spécifiques, le Pays basque s'est doté d'acteurs institutionnels ayant notamment pour vocation le développement d'un projet de territoire et un mode de gouvernance spécifique au Pays basque. Ainsi, la spécificité de la langue et de la culture basques est prise en compte et valorisée par la mise en place de politiques ciblées, qui prennent en compte l'enjeu de l'Éducation Artistique et Culturelle pour développer l'accès de tous à la culture basque.

2-3-1 Office Public de la Langue Basque

L'Office Public de la Langue Basque (OPLB) se donne pour objectif central des locuteurs complets, et pour cœur de cible les jeunes générations.

En temps scolaire

L'OPLB soutient financièrement les ateliers d'Éducation Artistique et Culturelle proposés par les écoles, dès lors que l'intervention est organisée en langue basque et qu'elle respecte les critères d'intervention suivants :

- utilisation de la langue basque,
- pédagogie adaptée à l'âge des enfants concernés,
- complémentarité avec les programmes scolaires ;
- implication des enseignants.

Pour ces dispositifs, l'OPLB dispose d'une enveloppe financière de 60000 euros et se donne pour principes :

- une participation pouvant couvrir 80% des frais (une participation minimale de 20% étant exigée de l'établissement) ;
- une participation minimale de 200 euros par projet (sauf cas où la demande d'aide est inférieure).

Or nombre de ces interventions sont liées à la culture basque.

Ainsi, pour l'année 2012-2013, 75% des projets soutenus dans les établissements de 1^{er} degré relevaient de la culture basque (soit 65 projets), ainsi que 56% des projets soutenus dans les établissements du 2nd degré (soit 30 projets).

Par contre, le projet étant financé pour son approche linguistique, aucune évaluation n'est menée sur sa qualité culturelle : besoin de théorisation pour la définition de critères.

Hors temps scolaire

- Des projets financés à destination de la petite enfance et des centres de loisirs Udaleku ;
- Une politique publique en cours de définition.

2-3-2 Conseil de développement : mission jeunesse

Dans la continuité du chantier « jeunes » initié dans le cadre de Pays Basque 2020, le Conseil de développement du Pays Basque anime, depuis 2009, une mission jeunesse autour de 3 grands axes de travail :

- Faire connaître le territoire auprès des jeunes
- Mettre en réseau les acteurs de la jeunesse
- Faire participer les jeunes au développement de leur territoire

Ainsi, le Conseil de développement s'est vu confier l'animation du dispositif « enseigner le pays basque ». Portail élaboré par les enseignants, pour les enseignants, il donne accès à une base de données sur le territoire "Pays Basque", à partir de laquelle il est possible de construire des projets pédagogiques, en milieu scolaire.

Le Pays Basque est alors l'objet d'étude, et le dispositif une invitation à «lire» le territoire sous ses différentes facettes : spatiales, culturelles, économiques, sociales, environnementales...

Le patrimoine oral immatériel peut ainsi être transmis, englobant tous les savoir-faire (connaissances, faits et gestes quotidiens ...), les savoir-dire (langue, mythes, légendes..), les pratiques sociales (jeux et sports, fêtes, gastronomie) et les productions artistiques (chants, théâtre, danses, arts plastiques, littérature).

3 | Pratiques d'Éducation Artistique et Culturelle en Pays Basque Nord

Les lois de décentralisation sont accompagnées de réductions des dotations de l'Etat aux Collectivités. Les évolutions budgétaires qui s'annoncent vont certainement conduire les régions et les départements à se concentrer sur leurs compétences prioritaires. Premiers financeurs publics du spectacle vivant, les municipalités craignent donc la baisse des financements croisés sur la culture et une hausse des charges sur l'éducation artistique. Il devient dès lors nécessaire de réfléchir à l'échelle intercommunale.

Sur le territoire du Pays basque, les intercommunalités se sont organisées et s'emparent progressivement de la compétence culturelle.

L'intercommunalité devient ainsi un territoire pertinent pour la mise en place de politiques publiques concertées et un cadre approprié au développement de projets de territoire en matière d'Éducation Artistique et Culturelle.

Quelles sont les politiques développées sur les Communautés de Communes ou les Communautés d'Agglomération du Pays basque ? Qui sont les opérateurs culturels de l'EAC ? Quels partenaires ? Quels publics ?

Pour une vision précise des différents projets d'Éducation Artistique et Culturelle, un temps d'étude plus long est nécessaire. Aucune plateforme n'assurant l'archivage des actions menées, de nombreuses prises de contacts sont en effet nécessaires pour rencontrer et créer une relation de confiance avec les différents acteurs susceptibles de proposer de l'Éducation Artistique et Culturelle, les différentes structures d'accueil des ateliers ainsi que l'ensemble des partenaires dans le domaine.

Ainsi, en temps scolaire, il est difficile de connaître les chiffres précis de projets en Éducation Artistique et Culturelle puisque tous les projets ne sont pas comptabilisés au sein d'un registre unique :

L'Inspection Académique rend compte des projets culturels retenus dans le cadre des dispositifs de l'Éducation nationale (classe à pac, jumelage, ateliers...), et impulsés par la mise en place d'un partenariat entre l'établissement scolaire et un partenaire culturel. Les subventions peuvent alors être accordées par la DRAC, le Conseil régional, le Conseil général et l'Inspection Académique elle-même. Il s'agit de l'Éducation Artistique et Culturelle formelle.

En dehors desdits dispositifs, et donc sans que l'Inspection Académique ne les recense, d'autres acteurs peuvent être à l'origine de projets d'Éducation Artistique et Culturelle, et ne pas apparaître dans les chiffres de l'Inspection Académique :

- L'Office Public de la Langue Basque : dispositif EAC impulsé pour un développement de la pratique basque en temps scolaire (selon qu'il s'agit du 1er ou du second degré, 50 à 75% des projets sont liés à la connaissance de la culture basque), et en hors temps scolaire (ex. Udaleku) ;
- Les communautés de communes (possibilité de financer des projets EAC sans entrer dans un dispositif de l'Éducation nationale) ;
- D'autres structures culturelles peuvent également impulser et financer des projets EAC (ex. Orchestre de Bayonne).

Hors temps scolaire, il est au moins aussi difficile de connaître les pratiques d'Éducation Artistique et Culturelle, les différents acteurs concernés (partenaires culturels, établissements privés ou publics...) n'ayant pas toujours conscience d'être à l'origine de telles pratiques, réservant souvent la notion d'Éducation Artistique et Culturelle exclusivement au temps scolaire ou périscolaire. Des rencontres physiques sont alors nécessaires pour distinguer les actions culturelles des actions de sensibilisation et d'éducation à la l'art et à la culture. Et un long travail de connaissance du territoire est indispensable pour détecter les structures dans lesquelles de tels projets pourraient être développés. Alors seulement, il sera possible d'avoir une vision plus précise de l'ensemble des ateliers de sensibilisation à l'art et à la culture développés à destination de tout public.

Le développement suivant n'aura donc pas pour finalité de développer une vision exhaustive des projets éducatifs et culturels sur l'ensemble du territoire du Pays basque, mais de proposer une vision globale des dynamiques à l'œuvre au sein de chaque territoire, avec une acuité particulière pour les projets en temps scolaire, l'école ayant l'avantage démocratique de toucher l'ensemble des enfants de chaque territoire.

3-1 Communauté d'Agglomération Sud Pays basque

Un opérateur culturel reconnu par la DRAC et engagé : la Communauté d'Agglomération

Dès 2005, la nouvelle Communauté de communes s'empare de la compétence culture, la déclinant en 3 missions : sensibilisation des publics au spectacle vivant, aide à la création contemporaine et soutien à la pratique amateur. Ainsi, à l'origine d'une programmation de spectacles sur l'ensemble du territoire, la Communauté de Communes encourage la création de spectacles professionnels et facilite l'accès à la culture de tous, par la mise en place d'ateliers de sensibilisation et d'Éducation Artistique et Culturelle autour de la saison pour les élèves du primaire.

Avec le passage de Communauté de Communes à Communauté d'Agglomération, de nouveaux défis s'imposent, notamment en matière culturelle puisque les élèves de collèges et lycées devraient progressivement être ciblés par la politique d'Éducation Artistique et Culturelle.

Ainsi, le 1^{er} février 2013, un **Contrat Local d'Éducation Artistique** a été impulsé par la Communauté d'Agglomération.

Objectif : réunir tous les partenaires du territoire dans une réflexion commune, pour une politique EAC de 0 à 18 ans, à partir de l'offre du territoire :

- Collectivités de proximité : compétence écoles
- Conseil Général : compétences petite enfance, collège, handicap et personnes âgées
- Inspection académique : compétence temps scolaire
- Les partenaires culturels.

Pensant que la culture doit être intégrée dans les perspectives de développement de l'ensemble de son territoire, la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque a donc impulsé un comité de pilotage pour un territoire à forte ambition politique en matière de culture, avec pour priorités l'accompagnement des publics et la promotion d'une présence artistique.

Un territoire doté d'une Scène de Pays Sud Pays Basque, baptisée Kultura Bidean - Sur les Chemins de la Culture

Elle irrigue un territoire par une offre culturelle à l'origine de rencontres humaines et artistiques tout au long de l'année.

La Communauté d'Agglomération est ainsi à l'origine d'une offre culturelle riche et accessible :

Pour les écoles de son territoire :

- une saison culturelle et artistique dès le plus jeune âge avec des spectacles proposés aux quatre coins du territoire intercommunal pour le public des crèches jusqu'à celui des classes de Cours Moyens (au prix de 3 euros).
- des projets d'Éducation Artistique et Culturelle en lien avec un spectacle pour les classes qui le souhaitent, et à défaut des rencontres autour des spectacles afin de sensibiliser tous les enfants au travail de création artistique.

Pour les parents et tout petits : de multiples rencontres autour des spectacles afin de compléter, d'anticiper ou encore d'approfondir la venue aux spectacles

Pour tout un chacun :

- une programmation riche et diversifiée à un prix modeste (8euros prix adulte)
- des journées de formations et de rencontres autour des spectacles programmés

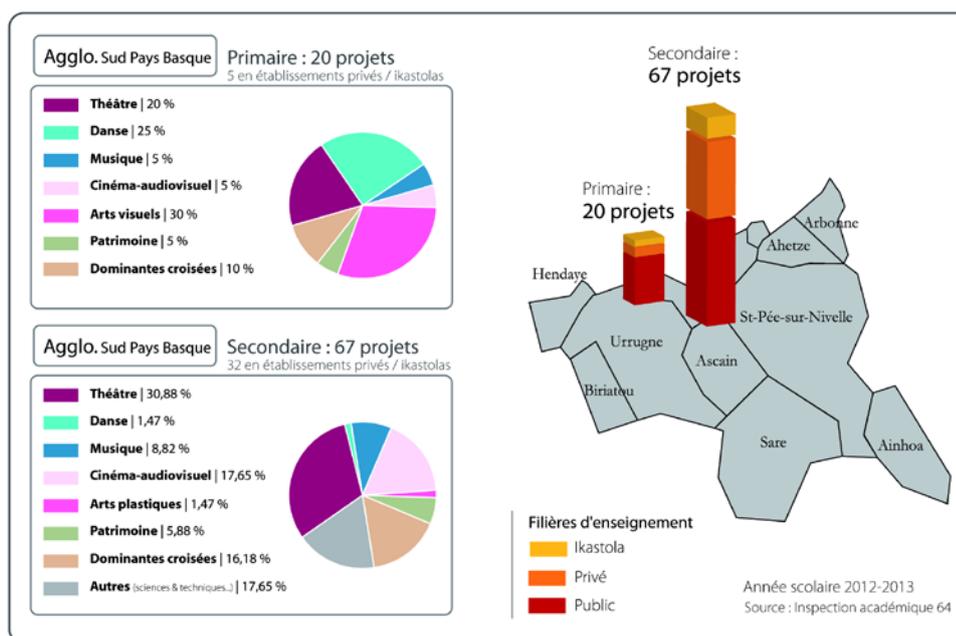
Pour les artistes : quatre résidences durant la saison, facilitant le projet de création de l'artiste et la rencontre avec son public

Des partenaires culturels reconnus par la DRAC, professionnels ou amateurs, très actifs en matière d'Éducation Artistique et Culturelle :

- CPIE littoral basque ;
- Compagnie Elirale : sensibilisation à la danse et au théâtre- public scolaire ;
- Compagnie des syrtes : sensibilisation à la danse-public scolaire ;
- Compagnie Scaramuccia : sensibilisation au théâtre- public scolaire ;
- Compagnie le versant : ateliers de théâtre et sensibilisation du public scolaire ;
- Théâtre du rivage : sensibilisation au théâtre- public scolaire ...

3-1-1 EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels de l'Éducation Nationale

Il s'agit des projets en temps scolaires recensés par l'Inspection Académique.



En primaire, 6 projets sont liés à la culture basque, soit 30%.

Les partenaires culturels sont la Communauté Sud Pays basque, la compagnie Elirale, la compagnie Dejabu, la compagnie des Chimères et la compagnie Lagunarte.

En secondaire, seuls 3 projets sur 67 sont liés à la culture basque, soit 4%.

Les partenaires culturels sont la Communauté Sud Pays basque, la compagnie ZTK, la compagnie Dejabu, et le musée basque.

3-1-2 EAC hors dispositifs institutionnels

Au-delà des projets EAC développés en temps scolaire et recensés par l'Inspection Académique, de nombreux acteurs s'impliquent dans l'éducation à l'art et la culture à destination du public.

Ainsi sans que ce développement ne soit exhaustif, il permet d'apercevoir le champ des possibles en matière d'éducation à la culture et à l'art, en mentionnant les acteurs de l'EAC repérés dans le cadre de cette étude, sans faire l'objet d'aucun recensement spécifique.

Des acteurs à l'initiative de projets EAC

Commune de Saint Jean de Luz

La ville de Saint Jean de Luz subventionne la Scène Nationale Bayonne Sud Aquitain. Ainsi, en compagnonnage avec la Scène Nationale de Bayonne-Sud-Aquitain jusqu'en 2015, la Compagnie du Théâtre du Rivage est aujourd'hui implantée sur la ville de St Jean de Luz. Elle propose des ateliers de formation continue et des ateliers menés en établissements scolaires.

Par ailleurs, tout au long de l'année, la ville offre de nombreuses animations culturelles, pouvant à l'occasion être à l'origine de pratiques d'Éducation Artistique et Culturelle pour le grand public.

Commune d'Hendaye

La Ville d'Hendaye propose en son sein divers Ateliers artistiques afin que chacun ait l'opportunité de découvrir les talents d'artistes locaux :

- Ateliers de Théâtre pour enfants, adolescents et adultes sous la direction du Théâtre des Chimères. Animés par un intervenant du Théâtre des Chimères (Txomin Heguy ou C. Pavia), les différentes techniques théâtrales y sont abordées : improvisations, entraînement corporel, travail vocal...
- Fanny Vallon propose des cours et/ou un stage d'été de Formation d'acteur au cinéma : un stage d'été de 5 jours (août) au Casino d'Hendaye ponctué d'une Master Classe ouverte gratuitement au public en fin de stage à l'Espace culturel Mendi Zolan, ainsi que des cours tout au long de l'année qui ont lieu les lundis soir au Casino d'Hendaye.

Enfin, de nombreuses manifestations culturelles rythment la vie hendayaise tout au long de l'année, pouvant donner lieu à des ateliers EAC.

De nombreux acteurs culturels implantés sur le territoire développent des projets EAC sans être reconnus comme partenaires culturels ou entrer dans les dispositifs institutionnalisés (ex . Naia Robles Aranguiz, Bertsularien lagunak, Kiribil, ...)

De nombreuses structures accueillant des projets d'EAC ou de sensibilisation à la culture

- le Château Antoine d'Abbadia ainsi que la Maison de la Lande qui, située sur le Domaine d'Abbadia, soutient l'action culturelle par l'accueil d'artistes en résidence, l'animation du verger conservatoire et autres manifestations diverses ;
- les médiathèques qui proposent de nombreux ateliers de sensibilisation ;
- l'Hopital Marin impliqué dans la démarche de sensibilisation à la culture ;
- les accueils de loisirs.

3-2 Communauté d'Agglomération Côte basque Adour

Une Communauté d'Agglomération sans compétence culture

- une diversité des pratiques culturelles selon les communes ;
- de nombreuses structures artistiques qui rayonnent au-delà de la commune sur laquelle elles sont implantées.

Deux opérateurs culturels reconnus par la DRAC et dynamiques

La Scène Nationale Bayonne Sud Aquitain est subventionnée par les communes de Bayonne, Anglet, Boucau et Saint Jean de Luz. Les communes lui ont notamment donné pour objet de " participer dans son aire d'implantation à des actions de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci. "

Dans cette perspective, en parallèle d'un travail de promotion du spectacle vivant (programmation et aide à la création), la Scène nationale développe une politique de démocratisation culturelle. Ainsi, elle pratique une politique tarifaire encourageante pour les moins de 30 ans et engage de nombreuses actions de sensibilisation avec le concours des artistes accueillis dans le cadre de sa saison :

- pour les écoles maternelles et primaires, les programmations « jeune public » se déclinent en projets d'Éducation Artistique et Culturelle (sur les communes impliquées financièrement en priorité, mais avec un rayonnement sur l'ensemble des communes du Pays basque), en temps scolaire ou hors temps scolaire. Via la Politique de la ville, une attention particulière est portée au quartier Sainte Croix et aux écoles qui y sont implantées (ex. les Maimorables). La majorité des

établissements sont des établissements publics (LOLF, les chefs d'établissement ont la main sur les crédits) ;

- en collèges, des projets d'Éducation Artistique et Culturelle sont également proposés (lorsque la programmation comporte des spectacles adaptés), avec un focus sur les collèges de ZEP (Camus à Bayonne et Barbusse à Boucau) et en zone rurale (Bidache et Saint palais) ;
- en lycées, 3 interventions d'Éducation Artistique et Culturelle possibles : l'offre de projet de classe, la constitution par un référent SNBSA d'une commission culturelle composée d'élèves, la représentation d'un spectacle à la pause déjeuner dans le cadre scolaire ;
- En milieu extrascolaire, une trentaine de partenariats ont été impulsés avec un certain nombre d'associations (principalement dans les secteurs social et médicosocial, mais également avec les associations de pratique artistique amateur) ainsi qu'avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La Scène Nationale Bayonne Sud Aquitain se retrouve confrontée à une demande supérieure à l'offre qu'elle peut proposer : limite nécessaire des places en tarif réduit pour maintenir la viabilité économique de la SNBSA. Par conséquent, elle se retrouve contrainte de limiter les partenariats en temps scolaire comme hors temps scolaire.

Biarritz Culture est devenu le référent danse de la Côte basque pour le Rectorat (à l'instar de l'Espace pluriel à Pau), puisqu'il développe des projets d'Éducation Artistique et Culturelle dans le cadre des dispositifs du rectorat (Chorepass, Carte postale chorégraphique,...).

Ne disposant pas de financement fléché pour l'Éducation Artistique et Culturelle, Biarritz Culture propose un partenariat technique (monter un projet, définir le budget) aux établissements scolaires, pour mener des actions d'Éducation Artistique et Culturelle en lien avec la programmation :

- Danse à l'année (Temps d'aimer, Temps des mômes...);
- Jeune public (danse, cirque, théâtre...);
- Bi harritz lau xori (tous les domaines artistiques).

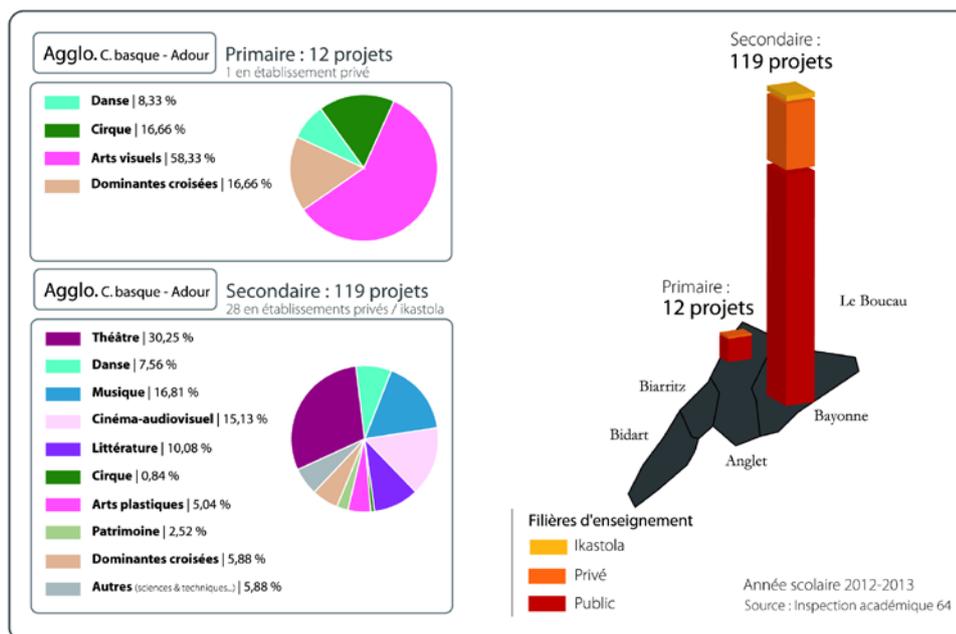
Pour cela, Biarritz Culture travaille avec la DRAC, les communes, le Conseil général et/ou le Conseil régional. Biarritz Culture s'adapte aux besoins de l'ensemble du territoire du Pays basque, en matière de spectacles jeune public et de médiation culturelle.

De nombreux partenaires culturels reconnus par la DRAC

- **L'école d'art de l'agglomération** : ateliers au jeune public comme aux adultes dans plusieurs disciplines : dessin, peinture, modelage, céramique, sculpture, modèle vivant, film d'animation, vidéo, infographie ;
- **Théâtre des Chimères** : ateliers théâtre et interventions en milieu scolaire ;
- **Ballabulle** : ateliers cirque auprès de publics très variés en milieu scolaire, parascolaire, handicapés, petite enfance, ... ;
- **Malandain Ballet Biarritz** : ateliers danse en temps scolaire et accueil de classes aux répétitions ;
- **L'École de cirque Oreka** : ateliers annuels en scolaire et péri scolaire ou en animations diverses ;
- **L'Espace Spacejunk** : ateliers de médiation aux arts visuels auprès du public scolaire sur la côte basque -temps scolaire et hors temps scolaire- et volonté de développer des projets en milieu hospitalier ;
- **Compagnie Mecanica** : ateliers théâtre pour enfants et adultes, ainsi que des interventions en milieu scolaire et dans le projet CLAS de la MVC St Etienne de Bayonne ;
- **Théâtre du Versant** : ateliers théâtre notamment en basque et des interventions en collèges et lycées sur la côte basque.

3-2-1 EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels de l'Éducation Nationale

Les projets en temps scolaires sont recensés par l'Inspection Académique.



En primaire, 2 projets sont liés à la culture basque, soit 16%. Les partenaires culturels sont l'Institut culturel basque et Naia Robles.

En secondaire, seuls 4 projets sur sont liés à la culture basque, soit 3 %. Les partenaires culturels sont Aldudarrak bideo, le musée basque et la compagnie Elirale.

3-2-2 EAC hors dispositifs institutionnels

Au-delà des projets EAC développés en temps scolaire et recensés par l'Inspection Académique, de nombreux acteurs s'impliquent dans l'éducation à l'art et la culture à destination du public.

Ainsi sans que ce développement ne soit exhaustif, il permet d'apercevoir le champ des possibles en matière d'éducation à la culture et à l'art, en mentionnant les acteurs de l'EAC repérés dans le cadre de cette étude, sans faire l'objet d'aucun recensement spécifique.

Des acteurs à l'initiative de projets EAC

Les Affaires culturelles de la ville d'Anglet proposent de la médiation autour de deux grands axes :

- Les expositions d'art contemporain (4 à 6 par an au centre Pompidou et à la villa Beatrix enea) : en lien avec le service Jeunesse et Éducation, des médiatrices accueillent une moyenne de 1000 élèves (principalement d'Anglet) par exposition et les accompagnent dans l'exposition avec des explications puis des ateliers ;
- Le spectacle vivant (Ecuries de Baroja, et dans l'avenir la salle culturelle d'Anglet) avec une programmation donnant lieu à des ateliers pédagogiques pour les enfants (ex. Festival des jours heureux à Pacques).

Les Affaires culturelles de la ville de Biarritz organisent directement 2 sortes d'actions culturelles :

- les grandes expositions (gratuité pour les scolaires) ;
- les retransmissions opéra (tarification réduite ou gratuité pour les jeunes).

Le pôle Culture de la municipalité de Bidart favorise rencontres littéraires, spectacles de danse, théâtre, arts de la rue, musique, cinéma en plein air, conférences... La gratuité ou une tarification à 5 euros est privilégiée sur l'ensemble de cette offre culturelle, et des ateliers de médiation sont proposés aux écoles de la ville, au CLSH et à la maison de retraite.

L'Orchestre de Bayonne : aucun financement fléché en Éducation Artistique et Culturelle, mais de nombreuses actions sur les fonds habituels pour une sensibilisation au tout public :

- milieu éducatif : des rencontres et actions de sensibilisation en dehors des dispositifs de l'Éducation Nationale, projet de résidence dans une école maternelle, ouverture des répétitions aux élèves... ;
- milieu hospitalier (Hôpital Marin, Hôpital Bayonne) : ateliers découvertes musicales en gériatrie, répétitions à l'hôpital, concert des résidents... ;
- milieu carcéral : projet à la maison d'arrêt de Bayonne ;
- tout public : médiathèques, quartier Sainte croix (cycle de rencontres dans le quartier et clôture par un concert avec tarification spéciale), Université Temps Libre Anglet (atelier découverte musique)... ;

Médiathèque de Bayonne

Depuis quelques années, la médiathèque s'engage dans l'animation culturelle. Ainsi, elle propose des actions culturelles ouvertes à tous (accueil d'auteurs, projections de films, expositions,...) mais également de l'Éducation Artistique et Culturelle :

- Public scolaire : temps scolaire (en écoles ou à la médiathèque) et hors scolaire (centres de loisirs, crèches...)
- Public hors scolaire : maison d'arrêt de Bayonne, maisons de retraite de Bayonne, Point accueil jour, ...

Médiathèque de Biarritz

La médiathèque propose de nombreuses animations afin de faciliter la rencontre du public avec les livres et la culture en général : des animations en centres de loisirs et crèches, un échange mensuel autour de la lecture, deux mois d'animation autour de la culture basque, des conférences...

Bibliothèque municipale d'Anglet

Le Conservatoire à Rayonnement Régional développe quelques actions de sensibilisation en milieu éducatif mais aussi à destination d'autres publics :

- des classes à horaires aménagés ;
- quelques interventions dans les collèges et lycées,
- un travail avec les médiathèques, le milieu hospitalier...

Musée Bonnat Helleu

Fin mars 2013, Marie Laurence Clarac assumera la responsabilité d'accueil des publics : des projets EAC devraient voir le jour.

Musée basque

Le service éducatif est devenu service des publics en 2007. Ainsi des actions de médiation et de sensibilisation à la culture sont dirigées en direction de tous les publics :

- Public scolaire : des visites guidées, des parcours thématiques (projet négocié) avec une implication des médiatrices, et des ateliers découverte pour les enfants de maternelle ;
- Jeune public (hors scolaire) : la gratuité du musée pour les moins de 26 ans, et pour la toute petite enfance des tickets découvertes, des ateliers ainsi que l'organisation d'après midi anniversaire au musée.
- Adultes : visites guidées, programme culturel (conférences, présentations de livres, concerts...), et un parcours tactile pour un public handicapé.

La Cie Traversée : ateliers de Sensibilisation et Parcours Culturels en lien avec le milieu scolaire et les établissements d'enseignements artistiques, centres sociaux-éducatifs...

L'Atabal propose des ateliers d'EAC qui n'entrent pas dans les dispositifs de l'Éducation nationale, en musique, multimédia, danse, arts plastiques et glisse, à destination des établissements scolaires, des centres de loisirs et des centres sociaux.

Ballabulle propose des ateliers cirque auprès de publics très variés en milieu scolaire, parascolaire, handicapés, petite enfance, ...

De nombreux acteurs culturels locaux, comme Marie Cosnay, Orei bat, Claude Labat...

De nombreuses structures accueillant des projets d'EAC ou de sensibilisation à la culture

- **La maison d'arrêt de Bayonne** : des actions culturelles éducatives peuvent être proposées aux personnes détenues, après validation commune de sa direction et du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). Les ateliers culturels sont alors à l'initiative d'acteurs culturels désireux d'intervenir en milieu carcéral, et les projets étudiés par la Direction du centre pénitentiaire et du SPIP. Les demandes de subventions sont ensuite adressées au Conseil Général, et rapportées au niveau national afin que le ministère de la Justice étudie les demandes de financement. Concrètement, le SPIP de Bayonne-Anglet perçoit un budget annuel moyen de 5000 euros pour ces activités. Les activités peuvent également être proposées à titre bénévole, si elles ont été validées par le SPIP et la Direction du centre pénitentiaire ;
- **L'Hôpital de Bayonne** ;
- **un Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales (CAEM)**, a été créé à Boucau par les Centres Musicaux Ruraux, afin d'élargir l'offre d'éducation et de pratiques musicales en complémentarité de la musique à l'école et des structures existantes. Ce lieu de convergence culturelle ouvert permet de pratiquer la musique à tout âge de la vie, et propose de la formation musicale, des ateliers de pratique instrumentale et un lieu de répétition, en direction des musiciens, des associations, des collectivités locales, etc. Par ailleurs, le CAEM propose des interventions en milieu scolaire, en milieu spécialisé (social et médical) ainsi que dans les lieux d'accueil de la toute petite enfance ;
- **certains centres de soin** ;
- **certains Accueils de loisirs sans hébergement** ;
- **La MVC Saint Etienne ...**

3-3 Communautés de Communes Garazi Baigorri/ Iholdi Oztibarre/ Amikuze

Seule la Communauté de communes Garazi Baigorri possède la compétence culturelle.

Une fusion des trois Communautés de communes en une seule Communauté de communes Baxe Nafarroa étant à l'étude, il est pertinent d'étudier leurs territoires sous un seul développement, d'autant plus que le projet culturel de la scène de pays Baxe Nafarroa irradie sur l'ensemble des trois territoires.

Un opérateur culturel reconnu par la DRAC et dynamique

Depuis le 1er juillet 2010, la Communauté de Communes Garazi-Baigorri a mis en place le service culturel qui assure la mission de « *Scène de Pays Baxe Nafarroa* » (gérée jusqu'alors par l'association Garazikus).

Les actions de la Scène de Pays Baxe Nafarroa s'adressent à l'ensemble de la population des 3 communautés de communes Garazi-Baigorri, Iholdi-Oztibarre et Amikuze et s'articulent autour de quatre axes :

- La diffusion de spectacles professionnels : saison Tout Public et séances scolaires;
- Le soutien à la création des compagnies professionnelles : résidences d'artistes;
- Des actions d'Éducation Artistique et Culturelle : Parcours Culturels, sensibilisations autour des spectacles Jeune Public, ateliers artistiques Jeunes et Adultes, temps forts dédiés au Tout Jeune Public et au 3ème âge, stages d'expression artistique en direction des groupes amateurs...
- Le soutien à la pratique artistique des amateurs : aide technique, artistique, logistique, communication...

En Éducation Artistique et Culturelle, les actions de la scène de pays s'articulent autour des pratiques suivantes :

- des ateliers hebdomadaires : ateliers théâtre (avec pour partenaire Joselu Berasategi), ateliers cirques (avec la compagnie Kilikolo zirko) ;
- des stages en danse, musique, cirque ou théâtre pour les groupes amateurs ;
- des actions en temps scolaire : visites de résidences, rencontres artistes-élèves au sein de l'établissement scolaire, mini-ateliers de pratique artistique, parcours-découverte : il peut alors s'agir d'actions conformes aux dispositifs de l'Éducation Nationale, ou d'actions de médiations relatives à la programmation de la scène de pays ;
- quelques actions en maisons de retraite et crèches.

Face à une demande croissante et insuffisamment soutenue politiquement, la scène de pays est confrontée à l'impossibilité économique de développer davantage ses actions de médiation

Des partenaires culturels reconnus par la DRAC limités

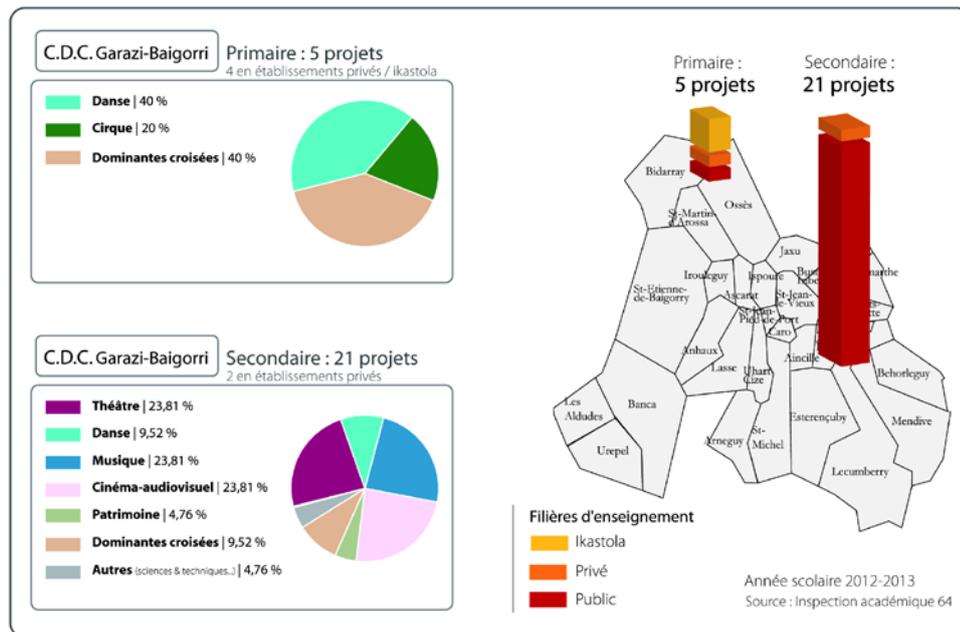
Ospitalea : centre d'éducation au patrimoine basé à Irissarry, a pour mission prioritaire de faire connaître au plus grand nombre le patrimoine bâti ou archéologique, ethnologique ou naturel, en relation avec l'histoire de notre territoire.

Aldudarrak bideo

3-3-1 EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels de l'Éducation Nationale

Les projets en temps scolaires sont recensés par l'Inspection Académique.

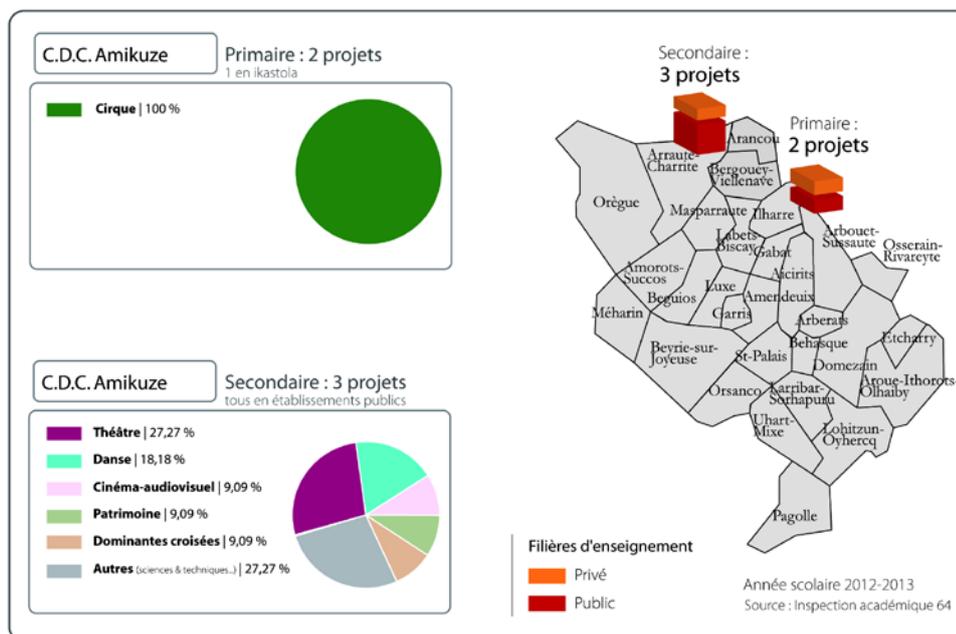
Garazi-Baigorri



En primaire, les 5 projets sont liés à la culture basque, soit 100% . Les partenaires culturels sont la Scène de pays Baxe nafarroa, la compagnie Elirale, et Kilikolo zirko.

En secondaire, seuls 3 projets sur 67 sont liés à la culture basque, soit 4%. Les partenaires culturels sont la Scène de pays Baxe nafarroa, la communauté de communes Garazi Baigorri, la compagnie Elirale et la compagnie Lagunarte.

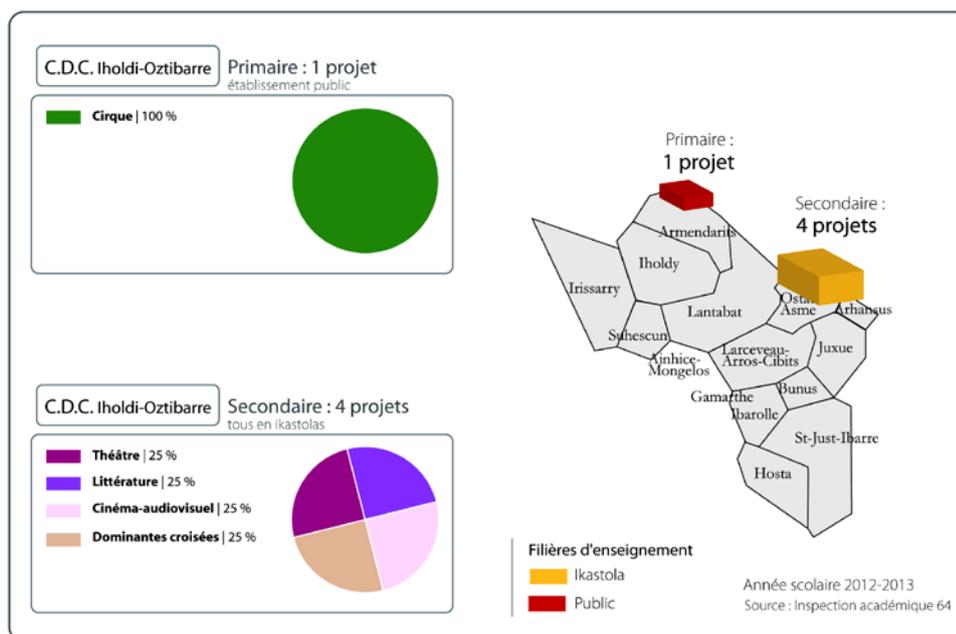
Amikuze



En primaire, 2 projets sont liés à la culture basque, soit 100% . Les partenaires culturels sont la Scène de pays Baxe nafarroa et la compagnie Kilikolo zirko.

En secondaire, les 3 projets sont liés à la culture basque, soit 100%. Les partenaires culturels sont la Scène de pays Baxe nafarroa, la communauté de communes Garazi Baigorri, la compagnie Lagunarte et la compagnie Tokia théâtre.

Iholdi-Oztabarre



En primaire, l'unique projet est lié à la culture basque, soit 100% . Les partenaires culturels sont la Scène de pays Baxe nafarroa et la compagnie Kilikolo zirko.

En secondaire, 3 projets sur 4 sont liés à la culture basque, soit 75%. Les partenaires culturels sont la Scène de pays Baxe nafarroa, la communauté de communes Garazi Baigorri, et l'Institut culturel basque.

3-3-2 EAC hors dispositifs institutionnels

Au-delà des projets EAC développés en temps scolaire et recensés par l'Inspection Académique, de nombreux acteurs s'impliquent dans l'éducation à l'art et la culture à destination du public.

Ainsi sans que ce développement ne soit exhaustif, il permet d'apercevoir le champ des possibles en matière d'éducation à la culture et à l'art, en mentionnant les acteurs de l'EAC repérés dans le cadre de cette étude, sans faire l'objet d'aucun recensement spécifique.

Peu d'acteurs à l'initiative de projets EAC

- L'association ZTK ;
- Paxkal Indo (musiques traditionnelles) ;
- L'école de musique Amikuze
- Aldudarrak bideo (arts visuels) ;
- Bertsularien lagunak...

Peu de structures accueillant des projets d'EAC ou de sensibilisation à la culture

- Ecoles
- Crèches

| 3-4 Communauté de Communes de Soule

Un opérateur culturel reconnu par la DRAC et dynamique : la communauté de communes Soule Xiberua

La Communauté de communes ne possède pas la compétence culturelle. Néanmoins, elle est reconnue comme opérateur culturel par la DRAC et l'Inspection Académique.

La Communauté de communes disposant de la compétence langue basque et de la compétence petite enfance, elle s'implique dans l'Éducation Artistique et Culturelle

répondant à ces critères. Ainsi, sans développer de politique culturelle propre, la Communauté de communes participe au montage de projets EAC en :

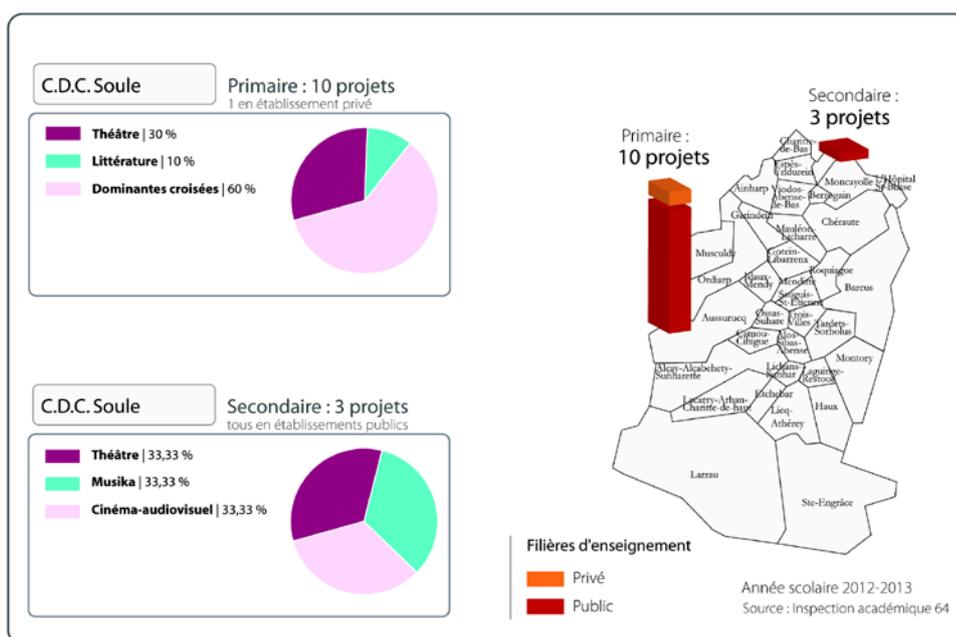
- Finançant la programmation culturelle en langue basque (achat de spectacles en langue basque);
- Accordant des subventions aux associations ;
- Favorisant la médiation et l'Éducation Artistique et Culturelle par les acteurs culturels du territoire : coordination, suivi des projets, et bilan auprès des interlocuteurs de la DRAC, de l'Inspection Académique et de l'Office Public de la Langue Basque. Néanmoins aucune subvention n'est accordée aux projets EAC.

La Communauté de communes travaille en collaboration étroite avec la commune de Mauléon qui dispose de la compétence culture et rayonne à ce titre sur l'ensemble du territoire de la Soule. Ainsi, la commune de Mauléon finance la programmation culturelle (hors langue basque), le festival Mai en scène, et accompagne les projets d'Éducation Artistique et Culturelle à destination du public scolaire et du tout public.

Un partenaire culturel reconnu par la DRAC : Tokia théâtre

La compagnie Tokia Théâtre impulse des créations, des formations, de la diffusion, des spectacles de rue (en basque et en français) et des spectacles enfants et petite enfance. A ce titre, elle propose des ateliers et des stages de théâtre, notamment dans les écoles, les collèges, les crèches et les Centres de Loisirs Sans Hébergement.

3-4-1 EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels de l'Éducation Nationale



En primaire, 3 projets sont liés à la culture basque, soit 100% . Les partenaires culturels sont la communauté de communes Soule/Xiberua, l'association Koblaka et l'association Zaldain.

En secondaire, aucun projet n'est lié à la culture basque, soit 0%.

3-4-2 EAC hors dispositifs institutionnels

Au-delà des projets EAC développés en temps scolaire et recensés par l'Inspection Académique, de nombreux acteurs s'impliquent dans l'éducation à l'art et la culture à destination du public.

Ainsi sans que ce développement ne soit exhaustif, il permet d'apercevoir le champ des possibles en matière d'éducation à la culture et à l'art, en mentionnant les acteurs de l'EAC repérés dans le cadre de cette étude, sans faire l'objet d'aucun recensement spécifique.

Des acteurs à l'initiative de projets EAC en Soule/Xiberu

- L'École de musique ;
- L'association Zaldain (arts visuels) ;
- L'association Koblaka(bertsularisme) ;
- L'association Bil xokoa ;
- Bertsularien lagunak ;
- Le collectif Hebentik kolektiboa ;
- Le Réseau des assistantes maternelles...

Des structures accueillant des projets d'EAC ou de sensibilisation à la culture

- Les Crèches ;
- Les Centres de loisirs sans hébergement de Mauléon et Tardets...

| 3-5 Communauté de Communes Errobi

La communauté de communes Errobi réfléchit à faire de l'action culturelle un des moteurs de l'attractivité et de la singularité de son territoire ainsi que de l'épanouissement des citoyens. Elle souhaite formaliser son engagement sur le développement et l'organisation de la vie culturelle communautaire par la prise de compétence culturelle et l'adoption d'un projet culturel de territoire.

Aussi dès lors que la communauté de communes aura choisi de prendre la compétence culturelle, l'état actuel des offres en matière d'Éducation Artistique et Culturelle devrait devenir caduque, au profit d'une politique dynamique de médiation sur l'ensemble du territoire et à destination de l'ensemble des publics.

Néanmoins, aujourd'hui, le constat est le suivant : **aucun opérateur culturel reconnu par la DRAC, si ce n'est l'ICB qui a vocation à irradier sur l'ensemble du Pays basque, et non sur la seule Communauté de communes d'Errobi**

Des partenaires culturels reconnus par la DRAC peu nombreux

Harri Xuri, une politique volontariste d'EAC envers le public scolaire tout au long de l'année

Maillon essentiel de la politique de rapprochements des publics et des artistes, au-delà de la seule diffusion, trois équipes artistiques cohabitent en résidence permanente à la Fabrique des Arts de la rue « Harri Xuri »:

- Kilikolo Zirko, des actions de sensibilisation aux arts du cirque auprès du tout public : interventions en milieux scolaires, centres de loisirs et organisation de stages tout public.
- Le petit théâtre de pain, un théâtre populaire qui investit les différents espaces publics et qui peut être à l'initiative de projets EAC
- Fédération de la Danse Basque (IDB), des cours (danse et txistu) au sein de nombreuses associations et écoles du Pays Basque

En matière d'EAC, les acteurs d'Harri Xuri proposent ainsi ateliers scolaires, répétitions publiques, représentations scolaires, représentations tout public, sortie de résidence avec des artistes en résidence de création, ateliers durant toute l'année scolaire..., avec les artistes en résidence permanente ou temporaire à Harri Xuri.

Les établissements du territoire (exceptés sur les villes de Bassussarry et Arcangues sur lesquelles intervient Biarritz Culture) portent un intérêt croissant aux activités concernées (notamment les activités de théâtre en euskara), à tel point que la demande devient bien supérieure à l'offre faite par Harri Xuri. Par ailleurs, la difficulté du transport des élèves vers Harri xuri est problématique.

Herri soinu, une dynamique d'EAC envers le public scolaire centrée sur la période carnavalesque.

Depuis 2007, l'association Herri soinu impulse une dynamique de médiation éducative directe auprès du jeune public, en milieu scolaire, sur les communes de Halsou, Jatxou,

Larressore et Ustaritz (de la maternelle à la 3^{ème}). Programmée dans le cadre du festival Hartzaro, Herri Soinu se distingue des autres actions de médiation du territoire puisqu'elle propose une sensibilisation au patrimoine carnavalesque.

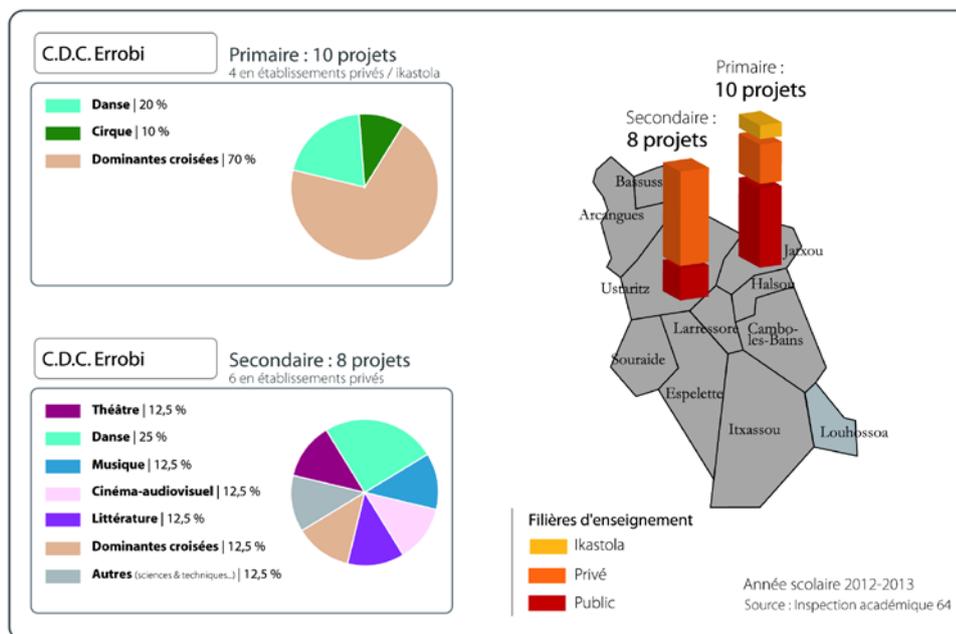
A travers cette action de médiation, Herri soinu remplit deux missions essentielles :

- elle rend les élèves pleinement acteurs et donc capables d'appréhender de l'intérieur le processus de création d'une œuvre,
- elle rayonne au-delà de l'univers scolaire pour irriguer également la sphère familiale et les territoires qui composent la communauté de communes d'Errobi.

Arnaga, une formule de stages théâtre et expression en relation avec le patrimoine et les richesses culturelles locales adaptées aux enfants des classes de collège en collaboration avec l'association Théâtre Scaramuccia, ainsi que des stages de théâtre et arts plastique pour enfants hors temps scolaire.

3-5-1 EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels de l'Éducation Nationale

Les projets en temps scolaires sont recensés par l'Inspection Académique.



En primaire, 9 projets sont liés à la culture basque, soit 90% . Les partenaires culturels sont l'Institut culturel basque, Herri soinu, la compagnie Elirale, OREKA, Claude Labat, Etchemendy Sophie, Philippe Albor et Naia Robles Aranguiz.

En secondaire, aucun projet n'est lié à la culture basque, soit 0%.

3-5-2 EAC hors dispositifs institutionnels

Au-delà des projets EAC développés en temps scolaire et recensés par l'Inspection Académique, de nombreux acteurs s'impliquent dans l'éducation à l'art et la culture à destination du public.

Ainsi sans que ce développement ne soit exhaustif, il permet d'apercevoir le champ des possibles en matière d'éducation à la culture et à l'art, en mentionnant les acteurs de l'EAC repérés dans le cadre de cette étude, sans faire l'objet d'aucun recensement spécifique.

Des acteurs à l'initiative de projets EAC

- Jokin Irungaray (musique traditionnelle, théâtre, contes...);
- Philippe Albor (chants et musiques) ;
- Frantxo Cousteau (théâtre dans l'enseignement catholique) ;
- Xan Errotabehere (contes)
- Accords association (Didier Rey) ;
- Association AIEC (Didier Rey)...

Des structures accueillant des projets d'EAC ou de sensibilisation à la culture

- Arnaga ;
- Ecoles...

| 3-6 Communauté de Communes Nive-Adour

La Communauté de communes vient d'acquiescer la compétence culturelle, début 2013. Cette prise de compétence s'articule autour de 3 axes :

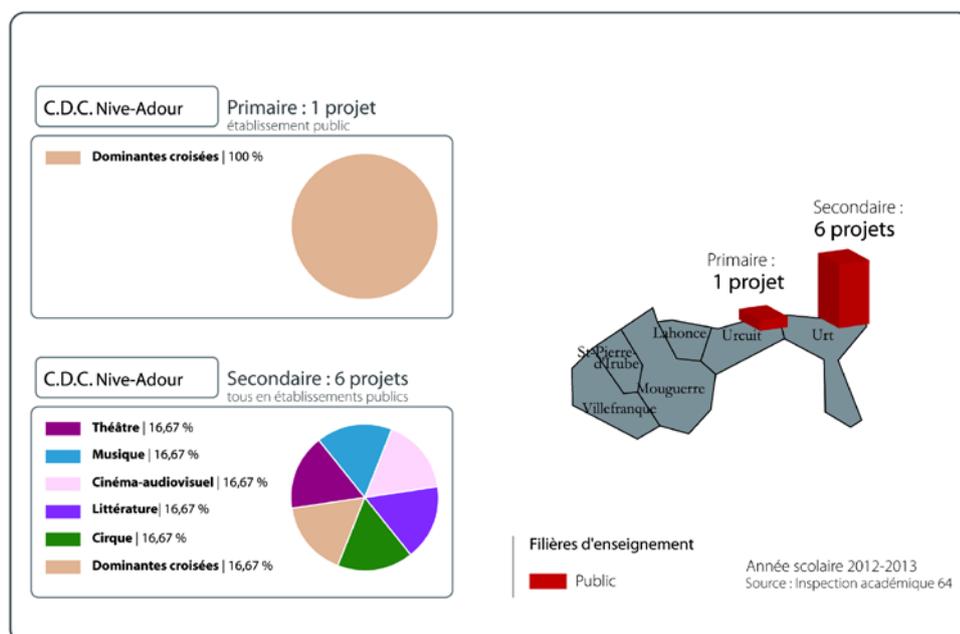
- Création d'une école de musique intercommunale ;
- Construction d'une nouvelle salle culturelle à St Pierre d'Irube (ikastola) ;
- Développement de la langue basque.

Sur le territoire, on constate qu'il n'y a :

- Aucun opérateur culturel reconnu par la DRAC, si ce n'est l'ICB qui a vocation à irradier sur l'ensemble du Pays basque, et non sur la seule Communauté de communes de Nive Adour ;
- Aucun partenaire culturel reconnu par la DRAC.

3-6-1 EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels de l'Éducation Nationale

Les projets en temps scolaires sont recensés par l'Inspection Académique.



En primaire, l'unique projet est lié à la culture basque, soit 100% . Le partenaire culturel est Philippe Albor.

En secondaire, un seul projet est lié à la culture basque, soit 16%. Le partenaire culturel est l'Institut culturel basque.

3-6-2 EAC hors dispositifs institutionnels

Au-delà des projets EAC développés en temps scolaire et recensés par l'Inspection Académique, de nombreux acteurs peuvent s'impliquer dans l'éducation à l'art et la culture à destination du public.

Néanmoins, dans le cadre de cette étude, nous n'avons repéré que les Centres Musicaux Ruraux pour s'impliquer dans l'EAC sur le territoire de Nive Adour. En effet on peut y recenser plusieurs associations culturelles, mais ne développant pas de véritable politique d'EAC (Aturri ondo, Haurkate, Leinua ttiki, Uhaina...).

3-7 Communauté de Communes Hasparren

Dans le cadre du renouvellement des Contrats Communautaires de Développement, le cabinet Emergences sud a rendu la copie de son étude sur le territoire de la Communauté de communes d'Hasparren.

Reste alors à la Communauté de communes à définir la politique qu'elle souhaite mettre en œuvre en matière culturelle, afin d'accompagner la grande quantité d'acteurs culturels implantés sur son territoire.

Un opérateur culturel reconnu par la DRAC qui n'en est plus un : Eihartzea

L'association n'a plus les moyens d'impulser la dynamique culturelle du territoire, elle souhaite se recentrer sur son rôle associatif et redevenir un partenaire culturel. Ce repositionnement devrait donc encourager la Communauté de communes à constituer un véritable service culturel.

De nombreux partenaires culturels reconnus par la DRAC

Eihartzea : offre culturelle variée -musique, théâtre, danse, cirque, conférences, cinéma, lectures - qui vise tous les publics -enfants et adultes-. L'association privilégie le travail avec les autres acteurs du territoire (associations, écoles, communes).

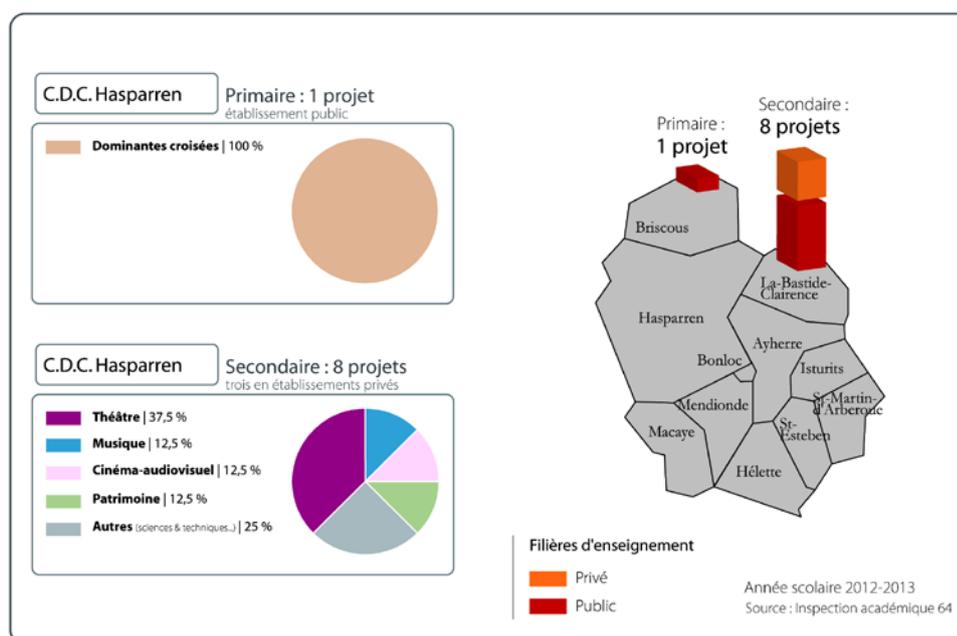
Soinubila : école de musique associative de la Communauté des Communes du Pays de Hasparren : place au sein de l'école à travers la chorale et l'éducation musicale.

Lagunarte : actions pédagogiques à destination du jeune public : (scolaire et extrascolaire).

Compagnie Traboules (bilingue) : des ateliers de pratiques artistiques variées et des ateliers de création (Théâtre, marionnette, arts plastiques, vidéo, musiques, couture, chant choral,...) en faveur du public scolaire en temps scolaire (écoles, collèges, lycées, CLSH) ou hors temps scolaire.

Espace culturel Isturitz et Oxocelhaya : des activités « à la carte » autour de la Préhistoire, adaptées aux publics concernés (maternelle, primaire, collège, lycée, études supérieures, groupes adultes...).

3-7-1 EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels de l'Éducation Nationale



En primaire, l'unique projet est lié à la culture basque, soit 100%. Les partenaires culturels sont l'Institut culturel basque et Naia Robles Aranguiz.

En secondaire, aucun projet n'est lié à la culture basque, soit 0%.

3-7-2 EAC hors dispositifs institutionnels

Au-delà des projets EAC développés en temps scolaire et recensés par l'Inspection Académique, de nombreux acteurs s'impliquent dans l'éducation à l'art et la culture à destination du public. Ainsi sans que ce développement ne soit exhaustif, il permet d'apercevoir le champ des possibles en matière d'éducation à la culture et à l'art, en mentionnant les acteurs de l'EAC repérés dans le cadre de cette étude, sans faire l'objet d'aucun recensement spécifique.

Des acteurs à l'initiative de projets EAC

Compagnie Traboules (bilingue) : des ateliers de pratiques artistiques et des ateliers de création (Théâtre, marionnette, arts plastiques, vidéo, musiques, couture, chant choral,...) :

- en faveur des publics « atypiques » dans les différentes institutions ou associations spécialisées (l'Association des Paralysés de France, l'Hôpital de jour de Bayonne, diverses maisons de retraite, l'Atelier Chantier d'Insertion Lagun, l'ESAT Celhaya, l'Hôpital Marin de Hendaye, le FAM Bizideki, la Direction de la Solidarité Départementale, le lieu de vie A l'abordage,...) ;
- en faveur du tout public dans le cadre de la vie associative, dans l'objectif de mélange des publics.

Pestacle et compagnie : développement culturel et artistique en direction de la petite enfance et de l'enfance :

- créations artistiques pour les enfants : spectacles, parcours sur l'éveil des sens,
- actions de formation en rapport à l'éveil artistique pour les enfants, en direction des professionnels de la petite enfance,
- interventions artistiques et en éveil musical dans les structures d'accueil de la petite enfance,
- festival Dilin Dalan pour les enfants et leurs parents (spectacles, expositions, ateliers, concerts...) au mois de mai dans le village de Hélette.

Lagunarte : chant et musique en temps scolaire...

Des structures accueillant des projets d'EAC ou de sensibilisation à la culture

- Espace culturel Isturitz et Oxocelhaya ;
- ESAT Celhaya ;
- Ecoles ;
- Centres de loisirs.

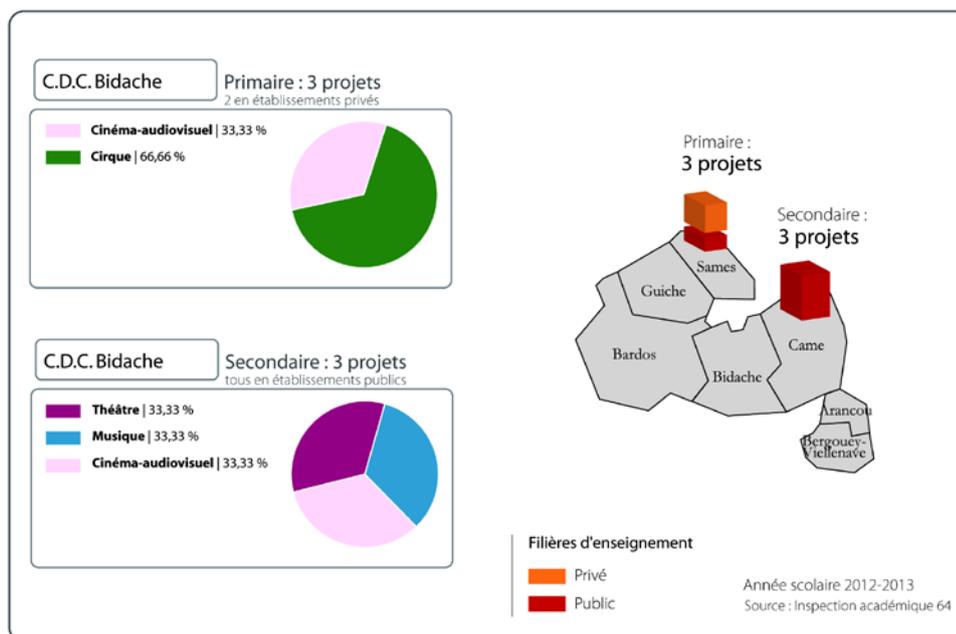
3-8 Communauté de Communes Bidache

La Communauté de communes ne possède pas la compétence culture mais participe à la vie culturelle locale en apportant une aide aux associations et vient d'acquérir l'Office de Tourisme qui a vocation à rassembler les acteurs culturels et à valoriser les manifestations culturelles du territoire. L'Office de tourisme organise ainsi chaque année la Fête de la musique et le forum des associations.

Néanmoins, on peut déplorer :

- L'absence d'opérateur culturel reconnu par la DRAC sur le territoire
- L'absence de partenaire culturel reconnu par la DRAC sur le territoire

3-8-1 EAC intégrée dans les dispositifs institutionnels de l'Éducation Nationale



En primaire, aucun projet n'est lié à la culture basque, soit 0%. En secondaire, aucun projet n'est lié à la culture basque, soit 0%.

3-8-2 EAC hors dispositifs institutionnels

Au-delà des projets EAC développés en temps scolaire et recensés par l'Inspection Académique, de nombreux acteurs peuvent s'impliquer dans l'éducation à l'art et la culture à destination du public. Sur le territoire de la communauté de communes, la majorité des associations portent sur le patrimoine, et ne s'inscrivent pas dans la démarche d'Éducation Artistique et Culturelle. Il y a néanmoins quelques acteurs impliqués dans la démarche de démocratisation de la culture.

Des acteurs à l'initiative de projets EAC

L'École de Musique du Pays de Bidache est ouverte aux enfants et adultes résidant sur les 7 communes qui composent le territoire du Pays de Bidache. Ses professeurs diplômés dispensent un enseignement complet en deux cours hebdomadaires : formation musicale et instrument au choix. L'École assure aussi la sensibilisation à la musique dans l'ensemble des écoles primaires du canton, au travers de son intervenant musique. Elle participe à diverses manifestations (Fête de la musique, Xarnegu Eguna), aide à la coordination des projets culturels proposés sur le canton, propose aux enfants de participer à des répétitions publiques et organise des concerts pédagogiques à destination des enfants.

Le Foyer de Bardos propose des activités hebdomadaires (chœur pour enfants, danses basques, musique, culturel, arts plastiques et corporels) et organise des manifestations ponctuelles dans différents domaines, que ce soit celui de la tradition, de la musique, des arts ou bien du spectacle (Carnaval labourdi, Xarnegu eguna, exposition d'art contemporain). Il s'agit de la seule association du territoire dont l'activité est en lien avec la culture basque.

La réouverture du château de Bidache nouvellement rénové devrait être accompagnée d'animations culturelles nombreuses, confiées notamment aux associations du territoire (ex. association Mosaïque et les jeudis de Bidache).

Des structures accueillant des projets d'EAC ou de sensibilisation à la culture

- Les écoles (interventions de l'école de musique et concert pédagogique annuel dans toutes les écoles du primaire) ;
- Les maisons de retraites (dans le cadre de Xarnegu eguna, des chœurs d'enfants)...

4 | Constats

Des initiatives qui se multiplient, impliquant de plus en plus d'acteurs de l'Éducation Artistique et Culturelle, depuis l'école jusqu'aux musées, aux théâtres, aux cinémas, aux conservatoires.

La plupart des structures et équipes artistiques et culturelles développent et intensifient dans les diverses disciplines du spectacle vivant (musique, danse, théâtre, arts du cirque) *des partenariats avec les structures d'enseignement*, de la maternelle à l'université, dans le cadre des enseignements obligatoires comme de l'Éducation Artistique et Culturelle :

- présentations de spectacles associées à des actions de sensibilisation en amont ;
- accès des élèves à des répétitions, visites de lieux de spectacles ;
- rencontres et échanges avec des représentants des différents métiers du spectacle vivant ;
- ateliers pédagogiques ponctuels ou réguliers permettant au jeune public de s'initier à la pratique en collaboration directe avec des artistes ;
- implication d'élèves et d'étudiants dans la production et la création de spectacles, etc.

Par ailleurs, certaines structures artistiques et culturelles ont également impulsé des partenariats avec d'autres structures accueillant des « publics captifs », tels que les hôpitaux, les établissements de soins, la maison d'arrêt de Bayonne... Néanmoins, ces projets sont plus difficiles à cerner, relevant plus souvent des bonnes dispositions des acteurs concernés plutôt que de dispositifs institutionnalisés et recensés.

Une demande en forte hausse, qui n'est pas comblée

Des dispositifs trop lourds et inadaptés : l'ensemble des acteurs impliqués dans l'Éducation Artistique et Culturelle souligne la complexité et l'inadéquation des dispositifs pour la mise en œuvre de projets d'EAC : (temps administratifs trop longs, procédures trop complexes,...)

Des projets en dehors des dispositifs : c'est la mobilisation et la forte implication des acteurs concernés qui permettent le développement de projets EAC, avec les inégalités qui en découlent. En effet la mise en place d'un projet EAC est conditionnée à l'un des critères

suyvants : soit des ressources humaines pour connaître et intégrer les dispositifs, soit des ressources économiques propres pour proposer de l'EAC en dehors des dispositifs...

Des inégalités territoriales, sociales et familiales qui persistent et qui devront être prises en compte par l'approche territoriale de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Afin de réduire les inégalités d'accès à la culture, la plupart des opérateurs culturels développent une programmation spécifique en direction du "jeune public", ainsi qu'un grand éventail d'actions d'accompagnement de la programmation et de sensibilisation, permettant d'élargir et de fidéliser un public jeune.

Néanmoins, ces mêmes opérateurs soulignent unanimement la difficulté de trouver des créations « jeune public » en langue basque ou dans le domaine de la culture basque.

Par ailleurs, tous les établissements développent une politique tarifaire spécifique en fonction de l'âge mais également de la situation sociale. Néanmoins, le principe d'addictivité à la culture se confirme : sans accompagnement, sans formation, une personne qui n'est jamais entrée dans une salle de spectacle n'y entrera pas davantage parce que la tarification est devenue accessible. Un véritable accompagnement pour une accoutumance progressive est indispensable, y compris en ce qui concerne la culture basque.

Enfin, les disparités selon les territoires du Pays basque soulignent le rôle indéniable de l'engagement du politique en faveur de la culture. En effet, si les territoires de la côte sont riches en opérateurs et partenaires culturels aptes à impulser une dynamique culturelle, c'est d'abord parce qu'ils sont soutenus par les collectivités concernées. De même, on se rend très vite compte que sur les territoires ne pouvant bénéficier de ces structures d'envergure, seule l'implication de l'intercommunalité est apte à favoriser une offre culturelle sur le territoire (cf Communauté de communes de Soule et de Garazi Baigorri). Ainsi, selon que la ville ou l'intercommunalité affirme un engagement fort pour l'accès à la culture de sa population (programmation et transports), selon qu'elle dispose d'un opérateur culturel ou non, l'offre culturelle et l'engagement pour une politique d'EAC sont radicalement différents.

Aujourd'hui, les acteurs sont unanimes à souligner la nécessité de travailler sur une logique de partenariat, et l'engagement indispensable du politique au niveau local.

Vers un nouveau modèle de développement...

Après une phase de croissance où chacun des acteurs volontaires a pu trouver sa place en se juxtaposant aux autres, sans que le manque de schéma d'ensemble ne soit préjudiciable, on atteint aujourd'hui une nouvelle étape, marquée par le repositionnement des acteurs, avec le passage d'une approche « territorialisée » de l'Éducation Artistique et Culturelle (fortement impulsée par l'État dans le cadre de politiques contractuelles autour de dispositifs définis par l'administration centrale) à une approche « territoriale » (c'est-à-dire portée et largement financée par les acteurs locaux et cherchant à prendre en compte les spécificités sociopolitiques des territoires). La politique d'Éducation Artistique et Culturelle s'articule ainsi à la politique culturelle d'un territoire.

Dès lors, bien que centrée sur le temps scolaire en raison de l'importante et utile structuration qu'il incarne, l'Éducation Artistique et Culturelle devrait mieux intégrer les actions développées hors de ce temps scolaire. Ce glissement conduit à construire dans les faits des parcours d'Éducation Artistique et Culturelle qui d'une part articulent temps scolaire, temps périscolaire, temps extrascolaire pour les enfants et les adolescents, et d'autre part transforment l'Éducation Artistique et Culturelle en un enjeu majeur pour tous les âges et tous les publics, celle-ci n'étant plus réservée aux seuls scolaires.

... et des partenariats locaux

L'entrée territoriale devrait permettre de décloisonner les dispositifs, de favoriser les actions partenariales entre acteurs culturels et éducatifs sur les différents temps de vie, de renforcer les liens entre institutions et populations jeunes pour se diriger progressivement vers une généralisation. Il conviendra donc de s'attacher à construire une démarche de partenariat partant des territoires, de leurs acquis et de leurs potentiels propres, notamment culturel, pour les structurer et les développer.

L'élaboration d'un parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'enfant et du jeune, constitué d'un ensemble cohérent et structuré d'actions respectant la diversité des approches et des champs abordés, à l'école et se prolongeant sur les différents temps de vie, doit alors devenir l'outil privilégié de cette généralisation.

Une démarche de contractualisation, s'appuyant sur les expériences des contrats locaux d'éducation artistique, des contrats territoire lecture ou des conventions de développement culturel, doit être privilégiée pour structurer et développer cette politique.

Finalement, si cette nouvelle étape est sous-tendue par une volonté de rationalisation de l'offre d'Éducation Artistique et Culturelle, elle constitue une véritable opportunité pour l'ICB qui devra impulser des partenariats et s'assurer de la prise en compte de la culture basque dans le développement de projet culturel de chaque territoire.

5 | Préconisations pour l'Institut culturel basque en matière d'Éducation Artistique et Culturelle

L'institut pourrait décliner son implication dans l'Éducation Artistique et Culturelle comme suit :

Etre un pôle ressources de l'ensemble des acteurs culturels à même de proposer des projets d'éducation à la culture basque, afin d'accompagner les communautés de communes, les opérateurs culturels ainsi que les établissements (scolaires, de santé...) souhaitant mettre un place un projet d'Éducation Artistique et Culturelle :

- Connaître l'ensemble des projets EAC développés chaque année, et en élaborer une classification par public, par champ artistique et par territoire ;
- Structurer le réseau des artistes et associations qui animent les pratiques d'EAC en amateur ;
- Poursuivre l'analyse des projets développés en dehors des dispositifs de l'Éducation Nationale et/ou par des acteurs culturels non reconnus comme partenaires culturels par la DRAC ;
- Accompagner l'Inspection Académique et le Conseil général dans la révision de la liste des partenaires culturels de la DRAC ;
- Devenir le relais des acteurs culturels impliqués dans l'EAC afin de favoriser leur rencontre avec les programmeurs, et par la suite avec les partenaires des programmeurs en matière d'EAC (établissements scolaires, établissements de santé...)
- Développer un partenariat avec l'ensemble des programmeurs du Pays basque, afin de les accompagner dans l'élaboration de leur programmation, notamment en ce qui concerne les programmes destinés à engendrer des projets d'EAC en culture basque.

Considérant que l'école touche systématiquement tous les jeunes, l'ICB pourrait **flécher une enveloppe annuelle pour des projets EAC à destination du jeune public**, afin de généraliser l'accès à la culture basque du public adulte de demain. En effet, la complémentarité des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, sont au cœur de la démarche de généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle pour permettre à tous les jeunes, sur tous les territoires, d'accéder à la culture basque.

Ainsi, l'ICB s'autoriserait à dépasser son rôle de pôle-ressources pour réguler des offres inégales, et participer à la création de projets artistiques dès lors qu'ils favoriseraient le développement d'un projet sur un territoire ou un champ artistique « oublié ».

L'ICB pourrait ainsi contribuer au développement de projets EAC relatifs à la culture basque en assurant la coproduction de spectacles (dans des champs artistiques différents), dont les opérateurs culturels assureraient ensuite la diffusion, sous condition que l'acteur culturel s'engage dans un projet d'EAC à destination du public scolaire. Il s'agirait donc d'identifier chaque année deux ou trois projets d'envergure sur le territoire, et de faire le choix de les financer en fonction de critères qualitatifs prédéfinis : public de destination, champ artistique, territoire, ...

Ainsi priorité pourrait être donnée au financement des actions qui s'adressent aux publics relevant des politiques de la ville (milieu rural et quartiers défavorisés), et de l'enfance et de la famille, afin de construire une place pour la culture basque au sein des générations futures sur l'ensemble du territoire du pays basque.

Renforcer le rôle d'AMO et d'accompagnement des Communautés de communes dans la prise de compétence culture et le développement d'un projet culturel de territoire. En effet, pour compenser l'inégalité des populations en fonction du territoire sur lequel elles vivent, il est indispensable d'œuvrer en faveur d'une généralisation des politiques culturelles publiques. Si l'ICB s'autorise à pallier l'absence de volonté politique, en participant au financement de projets sur les territoires concernés, ce ne peut être qu'une solution temporaire, et parallèle à un travail d'influence pour le développement d'une politique culturelle communale ou intercommunale.

Par sa connaissance de l'ensemble du territoire et des dynamiques culturelles en Pays basque, l'ICB a toute légitimité pour aider les décideurs politiques à cerner l'enjeu d'une prise de compétence culturelle dans le développement du territoire dont ils ont la responsabilité. Dans ce cadre, l'ICB devra insister sur l'enjeu de l'EAC pour faciliter l'accès à la culture de tous (et en particulier du public jeune) et assurer la dynamique culturelle d'aujourd'hui et de demain.

Créer des espaces de dialogue, de proposition et d'élaboration de projet. Référent de la culture basque, l'ICB pourrait impulser des dynamiques de partenariats, en conviant l'ensemble des acteurs concernés par l'Éducation Artistique et Culturelle sur un territoire, afin de les accompagner dans la réflexion et la définition d'une politique d'Éducation Artistique et Culturelle en faveur de la culture basque.

Préciser le partenariat avec l'Office Public de la Langue Basque afin d'assurer la transmission de la culture basque et de la culture en basque au jeune public. En effet, la plupart des projets EAC culture basque vont de pair avec l'enseignement en langue basque.

Aussi, la dimension culturelle et la dimension linguistique devront être prises en compte de manière transversale, dans le développement des projets en temps scolaire ou hors temps scolaire. Ainsi, l'ICB et l'OPLB agiront en complémentarité afin de garantir la qualité linguistique et culturelle des projets EAC déclinés sur le territoire.

Former les acteurs de l'EAC

- Acteurs culturels (compétence culturelle) : formation aux enjeux de l'EAC et à la pédagogie nécessaire au développement de projets à destination du public scolaire;
- Enseignants (compétence pédagogique) : formation à la culture basque qui rejoint la réflexion sur le Patrimoine Culturel Immatériel (que voulons-nous transmettre de la culture basque ?)

6 | Conclusion ouverte

Au cœur de la réforme des temps scolaires, l'Éducation Artistique et Culturelle est un sujet pleinement d'actualité. Ainsi, l'ensemble des collectivités (Etat, Conseil régional, Conseil général...) révisé sa politique dans le domaine, et de nombreuses mutations sont en cours. Cette réforme et les débats qui s'y rapportent nous offrent alors l'opportunité de réfléchir à la question de l'accès à la culture pour tous, bien au-delà du seul public scolaire.

En effet, développer une politique dynamique d'Éducation Artistique et Culturelle consiste à admettre que **la diversification des publics de la culture passe nécessairement par des actions soigneusement ciblées et pleinement assumées comme telles**. En effet, chacun sait que chercher à « convertir » les personnes les moins portées vers l'art et la culture exige plus de temps, d'énergie et de pouvoir de conviction, et par conséquent réclame plus de moyens.

A partir de ce constat, pour assurer le développement durable et le rayonnement de la culture basque, il est prioritaire d'élargir ses publics. L'engagement pour **la démocratisation de la culture basque suppose alors de l'ICB le développement d'une politique priorisée en matière d'Éducation Artistique et Culturelle**, avec les moyens financiers et humains que cet engagement suppose.

Néanmoins, afin de définir une politique efficace et adaptée aux besoins du territoire, l'ICB devrait **préciser son diagnostic de territoire**. En effet, en se contentant des statistiques officielles ou de relever les initiatives des partenaires culturels reconnus par la DRAC, c'est tout un pan de l'action culturelle qui est ignoré, action culturelle pourtant foisonnante dans le domaine de la culture basque.

Aussi un diagnostic approfondi permettrait à l'ICB de connaître précisément les dynamiques à l'œuvre sur l'ensemble du territoire en matière d'EAC, les points forts et les points faibles du territoire dans le domaine, de conforter ainsi son rôle de pôle-ressources apte à valoriser les projets du territoire, et de devenir un partenaire incontournable de l'éducation ou de la sensibilisation à la culture basque, grâce à une politique adaptée aux besoins des partenaires EAC du territoire.

7 | Annexes

Liste des acteurs du territoire contactés pour la réalisation de cette étude

Collectivités territoriales

- Conseil régional : Catherine Lafabrie, Gladys Delande
- Conseil général : Myriam Soula
- DRAC : Marie Hélène Rouaux

Communautés d'agglomération, communautés de communes

- CA Sud Pays Basque : Hélène Bourguignon
- CC Garazi Baigorri : Jon Lissar, Mattitta le Franc
- CC Nive Adour : Nahia Zubeldia
- CC Pays d'Hasparren : Xan Antton Durruty
- CC Soule : Maritxu Lacarrieu
- CC Pays de Bidache : Stéphanie Rauzier

Communes

- Biarritz : Eneko Gorri, Hélène Girard
- Anglet : Jérôme Poties
- Bayonne : Philippe Jaureguiberry
- Bidart : Francis Tambourindeguy
- Mauléon : Christelle Mange

Office Public de la Langue Basque

- Joana Oyharcabal
- Amaia Licheratçu

Institutions culturelles

- Scène Nationale Bayonne Sud Aquitain : Roger Goyheneche, Mathieu Vivier
- Biarritz Culture : Muriel Etchenic
- Conservatoire à Rayonnement Régional : Vanessa Renaud
- Musée basque et de l'histoire de Bayonne : Maider Etchepare
- Musée Bonnat-Helleu : Laurence Clarac
- Médiathèque de Bayonne : Adrien Charbeau
- Médiathèque de Biarritz : Veronique Noblia
- Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea : Olivier Giry

- Harri Xuri : Xabina Claverie
- Atabal : Brice Morin
- Ecole de Musique du Pays de Bidache : Stéphane Goueytes

Acteurs culturels

- Elirale : Pantxika Telleria
- Lagunarte : Christophe Hiriart
- Herri soinu : Filipe Lesgourgues, Justine Giraudel
- Petit théâtre de pain : Vincent Claverie
- ZTK : Paxkal Indo
- Spacejunk : Alban Morlot
- Eleka : Jokin Irungaray
- Institut de la Danse Basque : Roger Goyheneche
- Eihartzea : Xan Antton Durruty
- Aldudarrak Bideo : Ximun Carrère

Acteurs autres

- Inspection Académique : Marie Christine Ainses, Marie Pierre Cohere, Serge Tauziet
- Direction diocésaine de l'enseignement catholique
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Maison d'arrêt de Bayonne : Solange Paugam
- Centre Hospitalier de la Côte Basque : Laurent Bossavie, Christophe Bernard
- Udaleku : Kepa Mouesca
- De nombreux contacts en maisons de retraite, accueils de loisirs et crèches...

Liste des principaux acteurs culturels du territoire s'impliquant dans l'EAC

Musique

- ZTK
- Iparralai
- Xanokeri
- Lagunarte

Cirque

- OREKA (« écoles de Came et Jatxou)
- Kilikolo zirko (école armendaritz)
- Compagnie Ballabulle (écoles de Biarritz)

Danse

- Elirale
- Traversée (école de Biarritz)
- Mallandain Ballet Biarritz
- Compagnie des syrtes
- Fédération de la Danse Basque (IDB)

Théâtre

- Théâtre des chimères
- Compagnie Bordaxuri
- Lamixine elkarte
- Elirale
- Compagnie des syrtes
- Herri soinu
- Compagnie Dejabu
- Petit théâtre de pain
- Frantxoa Cousteau

Bertsularisme

- Bertsularien lagunak

Contes

- Ixtorio mixterio (Xan)
- Eleka elkarte (Jokin)
- Association Koblaka (école de Chéraute)

Patrimoine

- Isturitz/Oxozelaia
- Ospitalia
- CPIE littoral basque

Arts visuels

- Aldudarrak bideo
- Spacejunk
- Zaldain

Projets culturels en milieu scolaire - Pays Basque nord

Enseignement secondaire - Année scolaire 2012-2013

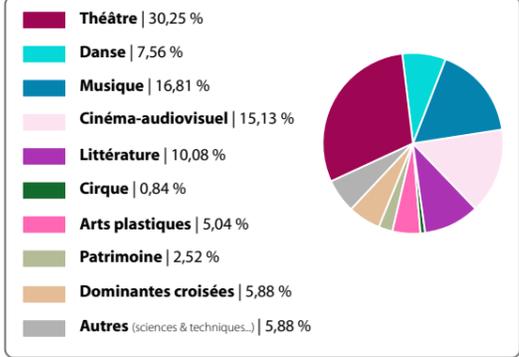
Données par intercommunalités (communautés de communes et agglomérations)

Répartition des projets par intercommunalités, filières et thématiques

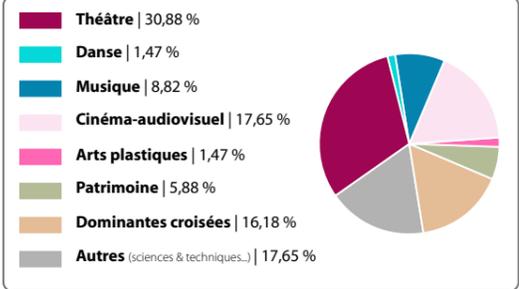
Source : Inspection Académique 64



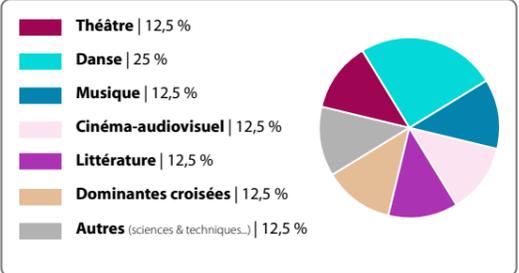
Agglo. C. basque - Adour 119 projets
28 en établissements privés / ikastolas



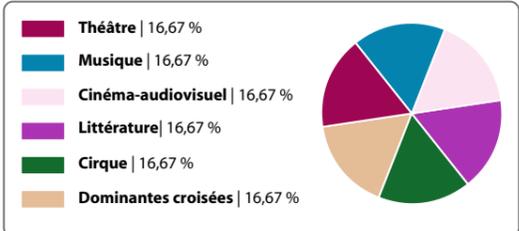
Agglo. Sud Pays Basque 67 projets
32 en établissements privés / ikastolas



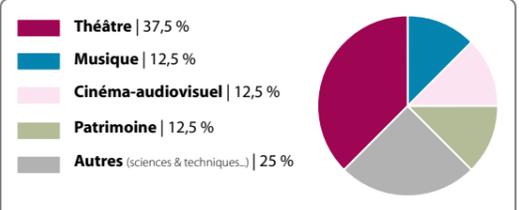
C.D.C. Errobi 8 projets
6 en établissements privés



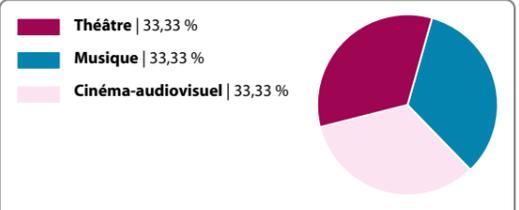
C.D.C. Nive-Adour 6 projets
tous en établissements publics



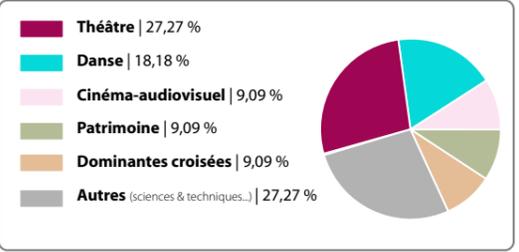
C.D.C. Hasparren 8 projets
trois en établissements privés



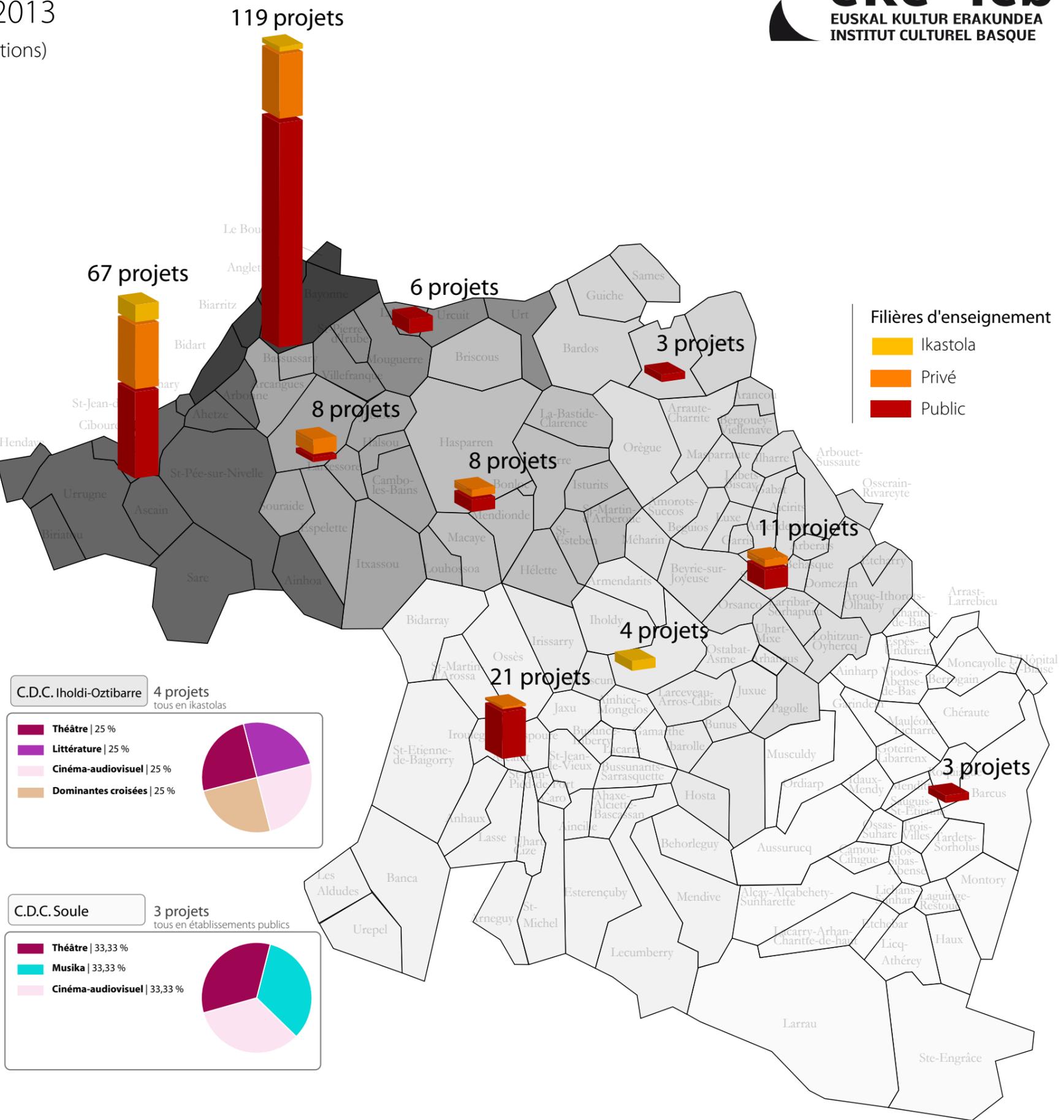
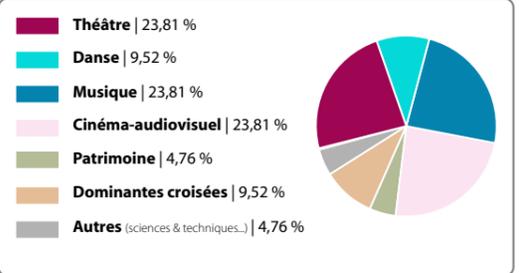
C.D.C. Bidache 3 projets
tous en établissements publics



C.D.C. Amikuze 11 projets
3 en établissements privés



C.D.C. Garazi-Baigorri 21 projets
2 en établissements privés



Filières d'enseignement

- Ikastola (Yellow)
- Privé (Orange)
- Public (Red)